

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018-2019

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

ET DE L'INNOVATION



Rapport annuel de gestion 2018-2019  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Tous droits réservés  
Dépôt légal — 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN : (imprimé) 978-2-550-84996-4  
ISBN : (PDF) 978-2-550-84997-1

© Gouvernement du Québec, 2019.



Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin contenant 100 % de fibres postconsommation. Certifié FSC Recyclé, ÉcoLogo et Procédé sans chlore. Fabriqué à partir de biogaz.

Par ses diverses interventions et ses programmes, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité :

- à l'égard de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Ses actions dans ce domaine sont signalées par le logo OVT;
- à l'égard de la Loi sur le développement durable. Ses actions dans ce domaine sont signalées par le logo DD;
- dans la mise en place des recommandations de la Commission de révision permanente des programmes et des travaux qui en découlent. Ses actions dans ce domaine sont signalées par le logo RP.

OVT

DD

RP

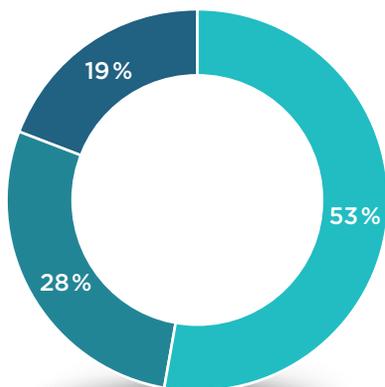
---

**RAPPORT  
ANNUEL  
DE GESTION  
2018-2019**

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE**

**ET DE L'INNOVATION**

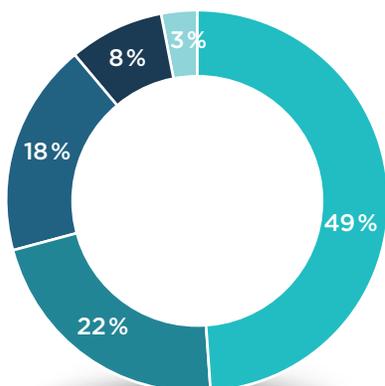
## QUELQUES RÉSULTATS 2018-2019 EN UN COUP D'ŒIL



**727**  
**employés**  
au 31 mars 2019

55 % de femmes  
45 % d'hommes  
86 % de taux de fidélisation

- Québec
- Montréal
- Ailleurs au Québec



**1 263,1 M\$**  
**de dépenses probables**

- Développement de l'économie
- Développement de la science, de la recherche et de l'innovation
- Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation
- Interventions relatives au FDE
- Direction et administration



**19**  
**projets**

**d'investissement majeurs soutenus**

**529,0 M\$** en aide financière

2 540,5 M\$ en coût total des projets

**1 074 emplois** créés ou sauvegardés



**347**  
**projets**

**d'investissement ou d'innovation soutenus**

**635,5 M\$** en aide financière

3 261,7 M\$ en coût total des projets

**6 475 emplois** créés ou sauvegardés



**4 182**  
**emplois**

**créés ou maintenus en économie sociale**

**17,6 M\$** en aide financière

178,0 M\$ en coût total des projets



**5 153**  
**entreprises**

**appuyées sur les marchés hors Québec**

1 012,0 en ventes fermes



**20 737**  
**activités**

réalisées  
en promotion  
de la science  
s'adressant  
à la relève



**6 427**  
**entreprises et**  
**entrepreneurs**

ayant utilisé  
les services  
d'un organisme  
de soutien  
à l'entrepreneuriat



**24**  
**projets**  
de relance  
économique soutenus

**19,8 M\$** en aide  
financière

42,6 M\$ en coût total  
des projets

**1 203 emplois**  
créés ou sauvegardés



**152,2 M\$**  
**d'investissement**

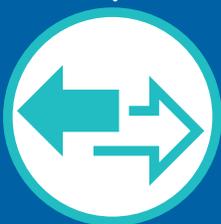
en infrastructures  
de recherche  
et d'innovation



**267**  
**projets**  
de diversification  
économique soutenus

**53,0 M\$** en aide financière

214,9 M\$ en coût total  
des projets



**5 397**  
**interventions**  
effectuées afin  
de soutenir la productivité  
des entreprises

## Plans d'action

- Plan d'action pour la croissance et les technologies propres 2018-2023
- Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière d'allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail
- Plan d'action pour l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable 2018-2023



# TABLE DES MATIÈRES

Message des ministres	6	3.2 Allègement réglementaire et administratif	40
Message du sous-ministre	7	3.3 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	41
Déclaration sur la fiabilité des données	8	3.4 Égalité entre les femmes et les hommes	42
Rapport de validation de la Direction de l'audit interne	9	3.5 Emploi et qualité de la langue française	43
Préambule	10	3.6 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	43
<b>1. Présentation du Ministère</b>	<b>11</b>	<b>4. Utilisation des ressources</b>	<b>45</b>
Organigramme du Ministère au 31 mars 2019	14	4.1 Ressources humaines	46
<b>2. Résultats 2018-2019 liés au plan stratégique 2016-2019</b>	<b>17</b>	4.1.1 Accès à l'égalité en emploi	49
La culture de la science et de l'innovation	21	4.1.2 Gestion et contrôle des effectifs	53
L'environnement d'affaires compétitif et ouvert sur le monde	24	4.2 Ressources financières	54
La création d'entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat	26	4.2.1 Politique de financement des services publics	58
L'accompagnement efficace des entreprises et leur développement à l'international	29	4.2.2 Renseignements relatifs aux contrats de service	60
Le soutien aux projets d'investissement	32	4.3 Ressources informationnelles	61
La performance et l'engagement du personnel	34	4.4 Fonds d'investissement	63
<b>3. Résultats 2018-2019 liés aux services à la clientèle et aux activités institutionnelles</b>	<b>37</b>	4.4.1 Fonds du développement économique	63
3.1 Déclaration de services à la clientèle	38	4.4.2 Fonds Capital Mines Hydrocarbures	68
3.1.1 Accompagnement-conseil et formation	38	<b>5. Résultats 2018-2019 liés au Plan d'action de développement durable 2016-2020</b>	<b>69</b>
3.1.2 Application de lois	38	<b>6. Résultats 2018-2019 liés au Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020</b>	<b>77</b>
3.1.3 Autres	39		
3.1.4 Mesure de la satisfaction des clientèles	39		
3.1.5 Amélioration des services	39		

## MESSAGE DES MINISTRES

Québec, septembre 2019

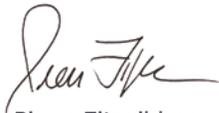
Monsieur François Paradis  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les ministres,



**Pierre Fitzgibbon**  
Ministre de l'Économie  
et de l'Innovation



**Marie-Eve Proulx**  
Ministre déléguée au  
Développement économique régional

## MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Québec, septembre 2019

Monsieur Pierre Fitzgibbon  
Ministre de l'Économie et de l'Innovation

Madame Marie-Eve Proulx  
Ministre déléguée au Développement  
économique régional

710, place D'Youville  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre déléguée,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans son Plan stratégique 2016-2019<sup>1</sup>, son Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2018-2019, sa Déclaration de services à la clientèle et son Plan d'action de développement durable 2016-2020. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources. Finalement, il respecte les différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Parmi les réalisations du Ministère en 2018-2019, en matière de saine gestion publique, mentionnons l'atteinte des cibles d'heures rémunérées pour les effectifs, le respect des crédits autorisés, le développement d'outils informatiques performants et une préoccupation toujours plus grande pour le développement durable, la pérennité de nos interventions et leur déclinaison dans toutes les régions du Québec.

Je remercie le personnel du Ministère pour son engagement continu et son professionnalisme dans la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,



David Bahan

<sup>1</sup> En juin 2019, les ministres présentaient le projet de transformation du modèle d'intervention d'Investissement Québec, projet qui aura notamment des répercussions sur les mandats dévolus au Ministère. Dans ce contexte exceptionnel, le Ministère prolonge d'un an son Plan stratégique 2016-2019, soit pour l'année 2019-2020.

## DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Nous sommes responsables des résultats contenus dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019. La présente déclaration porte sur l'exactitude ainsi que la fiabilité des données et des contrôles afférents de ce dernier.

Le présent rapport :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations du Ministère;
- présente les objectifs en vigueur, les réalisations et les résultats atteints;
- présente des données exactes et fiables.

Nous déclarons que le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du Ministère présente fidèlement les résultats obtenus au regard des engagements ministériels.

À notre connaissance, les données et les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.



**David Bahan**  
Sous-ministre



**Mario Limoges**  
Sous-ministre adjoint aux services  
aux entreprises et affaires territoriale



**Philippe Dubuisson**  
Sous-ministre associé aux  
politiques économiques



**Marie-Josée Blais**  
Sous-ministre adjointe à la science  
et à l'innovation



**Mario Bouchard**  
Sous-ministre adjoint  
aux industries stratégiques  
et aux projets économiques majeurs



**Marie Fortier**  
Directrice générale  
de l'administration

# RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Québec, septembre 2019

Monsieur David Bahan  
Sous-ministre  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation  
710, place D'Youville  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en s'appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019 n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,



Sébastien Lapierre

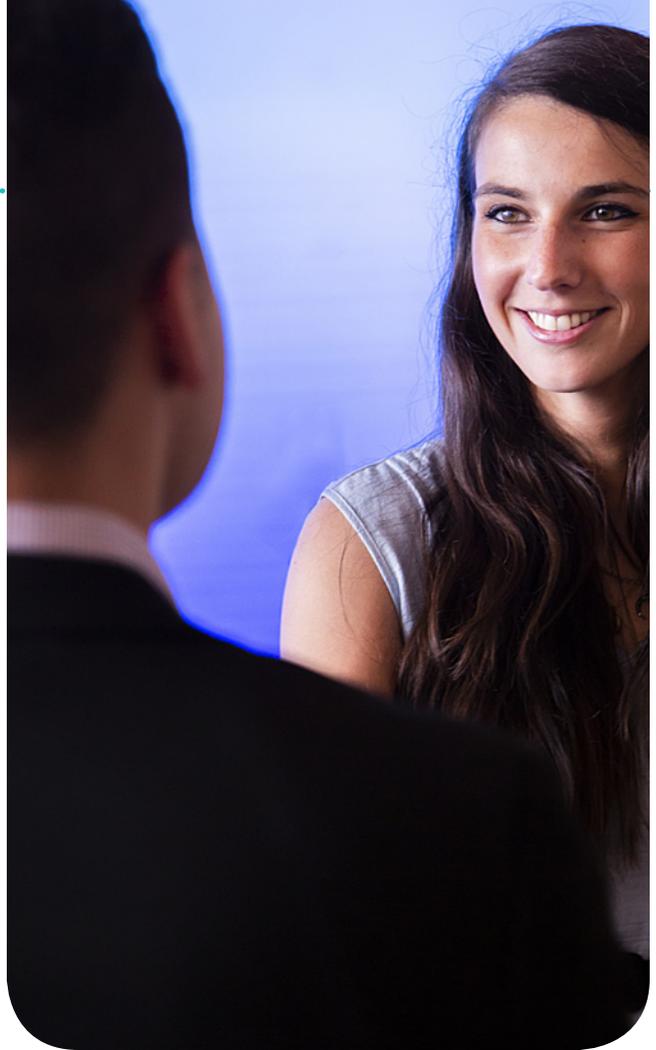
---

## PRÉAMBULE

Le 18 octobre 2018, le nouveau gouvernement présentait son conseil des ministres. Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation devenait le ministère de l'Économie et de l'Innovation. Le présent rapport couvre l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 et contient la reddition de comptes sur la base de la structure ministérielle en vigueur au 31 mars 2019.

# 1

## PRÉSENTATION DU MINISTÈRE



---

## NOTRE MISSION

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

## NOS MANDATS

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration, en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- coordination des interventions gouvernementales relativement au développement du numérique;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- offre de services aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs affaires;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- promotion des positions du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors des différends commerciaux.

---

## NOS VALEURS

- La collaboration
- La créativité
- L'engagement

## NOS SERVICES

- L'accompagnement-conseil
- La formation
- Le maillage et le réseautage
- L'aide financière

## NOTRE CLIENTÈLE ET NOS PARTENAIRES

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises, de même qu'avec des partenaires qui gravitent autour des milieux économiques, sociaux, culturels et technologiques ou de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, la clientèle et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers, dont :

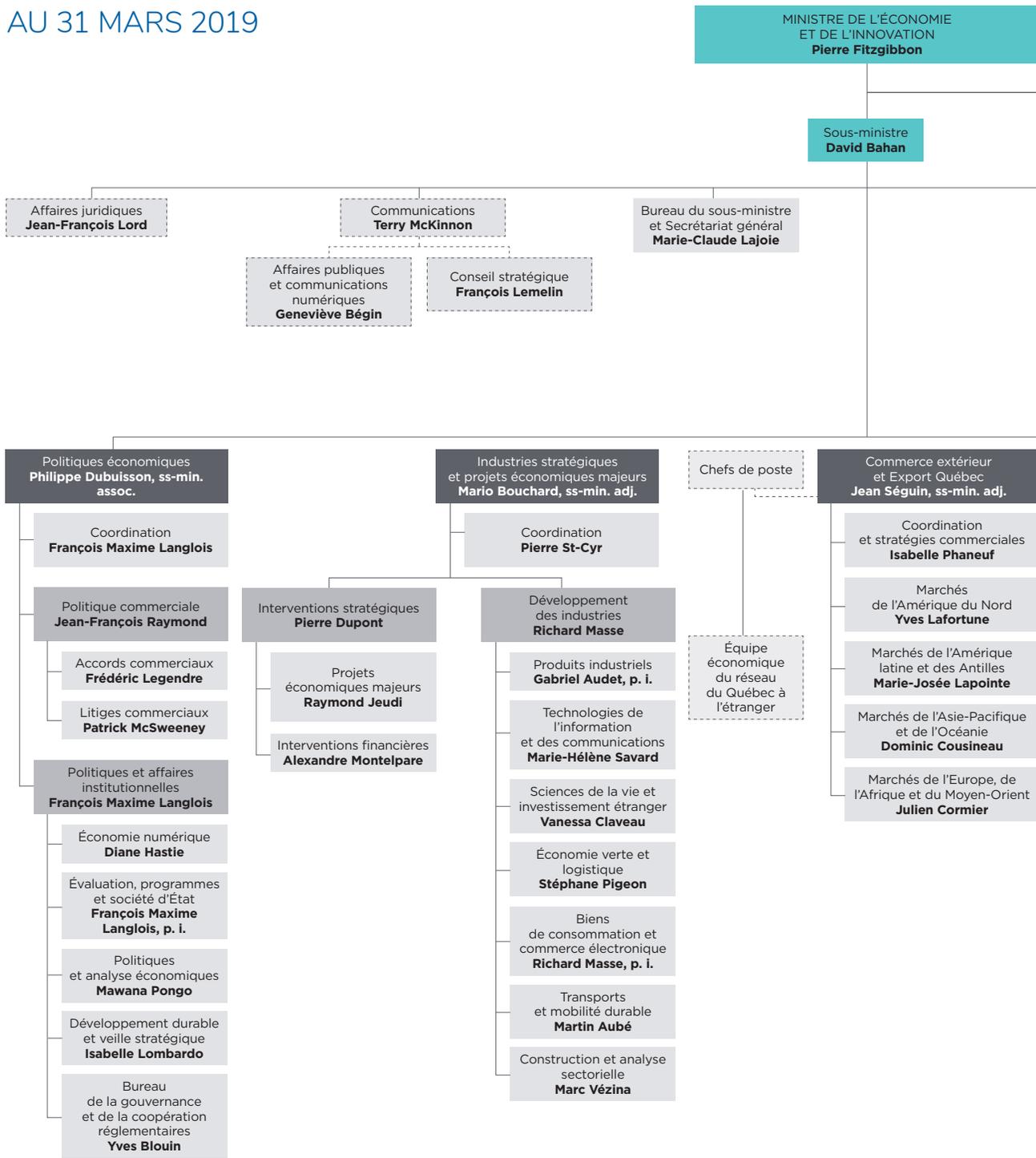
- les entreprises privées: petites ou moyennes entreprises (PME), grandes entreprises, coopératives et entreprises d'économie sociale;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- les établissements primaires, secondaires et d'enseignement supérieur (cégeps et universités) ainsi que les centres d'éducation des adultes;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines;
- les organismes d'intermédiation et ceux de valorisation de la recherche, les centres et plateformes de recherche, les consortiums de recherche, les incubateurs et accélérateurs technologiques, le réseau QuébecInnove et les organismes de promotion de la culture scientifique et de la culture de l'innovation;
- les organismes de développement économique et les associations sectorielles;
- les organismes socio-économiques locaux, régionaux et nationaux;
- les représentations du Québec hors Québec ainsi que les ministères à vocation économique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant des ministres, les MO du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement fédéral.

## LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET LES ORGANISMES

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants: le Centre de recherche industrielle du Québec, la Commission de l'éthique en science et en technologie, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, Investissement Québec (IQ), la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

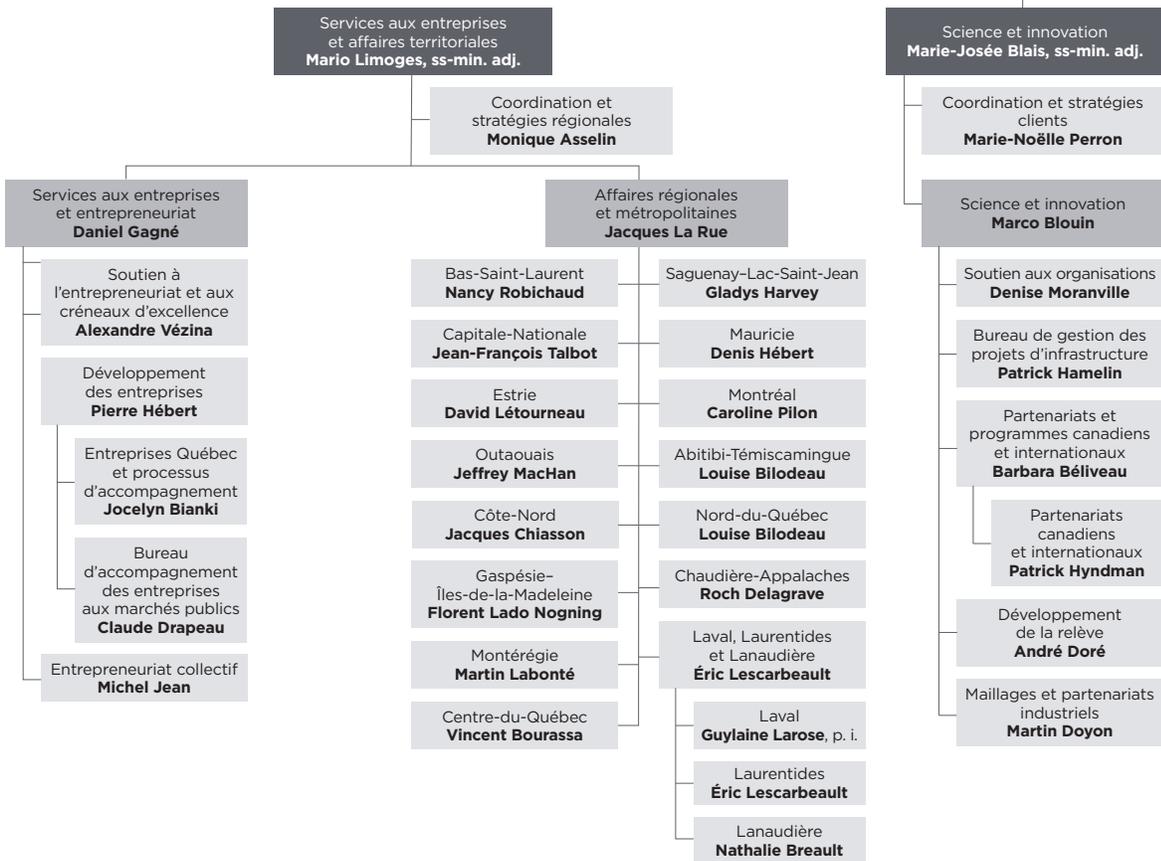
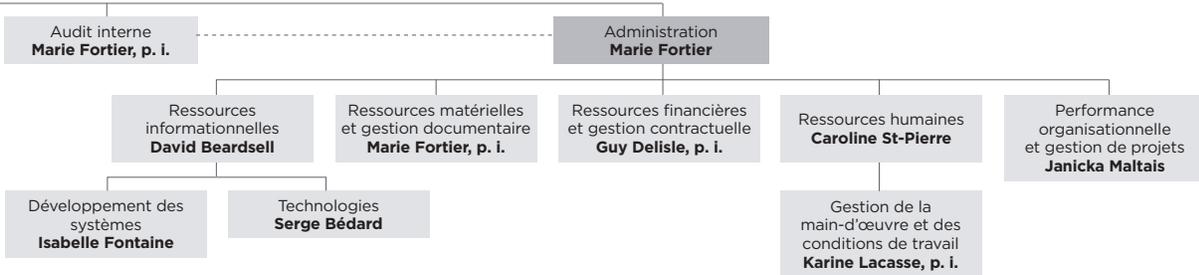
# ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

AU 31 MARS 2019



Organismes relevant du ministre de l'Économie et de l'Innovation		
Investissement Québec <b>Pierre Gabriel Côté,</b> président-directeur général	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour <b>Maurice Richard,</b> président-directeur général	Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville <b>Éric Durand, président</b>
Fonds de recherche du Québec <b>Rémi Quirion,</b> scientifique en chef	Centre de recherche industrielle du Québec <b>Denis Hardy,</b> président-directeur général	Commission de l'éthique en science et en technologie <b>Jocelyn Maclure,</b> président

**MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE RÉGIONAL**  
**Marie-Eve Proulx**



**LÉGENDE**

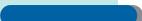
Secteurs:	■
Directions générales:	■
Directions:	■
Unités relevant d'autres organisations:	□

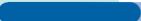
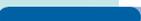
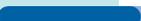
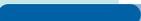
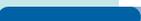
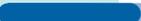
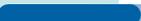


# 2

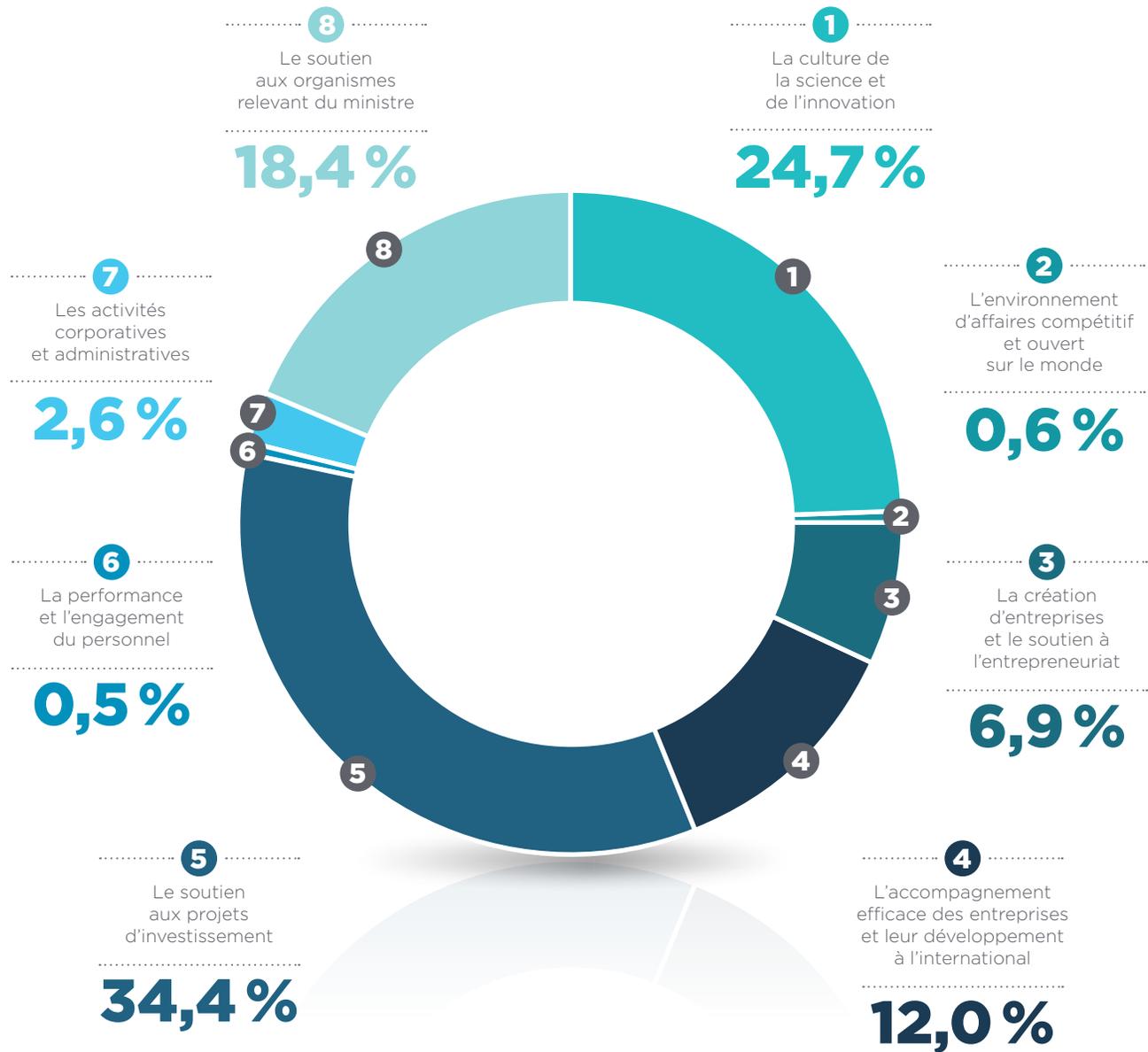
RÉSULTATS  
2018-2019  
LIÉS AU PLAN  
STRATÉGIQUE  
2016-2019



	Bilan des résultats du Plan stratégique 2016-2019	Cible à atteindre au 31 mars 2019
	Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement de la part d'un membre du nouveau regroupement QuébecInnové	4 469/450  +
	Nombre de PME soutenues dans une démarche de protection de la propriété intellectuelle	238/300 
	Montants des investissements pour la réalisation de travaux en infrastructures de recherche et d'innovation (M\$)	370,8/240  +
	Taux de croissance du nombre d'activités en promotion de la science s'adressant à la relève (%)	127/50  +
	Nombre d'emplois créés grâce aux mesures de Stages d'innovation en entreprise et de Premier emploi en recherche	489/600 
	Taux de réalisation des mesures du plan d'action en économie numérique (%)	96/100 
	Taux de réduction du coût des formalités administratives gouvernementales s'adressant aux entreprises (%)	52,6/50  +
	Pourcentage de projets d'investissements industriels privés accompagnés (dans lesquels le Ministère ainsi que plusieurs autres MO sont interpellés) (annuellement en %)	100/100 
	Taux de réalisation du déploiement de la bannière Entreprises Québec (%)	95/100 
	Pourcentage des dossiers de négociation d'accords commerciaux ou de litiges dans lesquels le Ministère est intervenu (annuellement en %)	100/100 
	Taux de réalisation du plan d'action visant à préparer les entreprises à tirer profit de l'ouverture des marchés (%)	100/100 
	Nombre d'entreprises et d'entrepreneurs ayant utilisé les services d'un organisme de soutien à l'entrepreneuriat	19 381/20 000 
	Taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des entreprises qui ont participé au programme d'incubation (%)	138/15  +
	Nombre d'entreprises technologiques créées avec l'appui des CEU et des SVU	406/900 
	Effet de levier des projets en économie sociale soutenus Nombre d'emplois créés ou maintenus	7,2/4  + 10 991/15 000 

	Bilan des résultats du Plan stratégique 2016-2019	Cible à atteindre au 31 mars 2019
	Nombre d'interventions effectuées auprès des entreprises, des MO et autres partenaires	15 650/10 600  +
	Nombre d'entreprises ayant été accompagnées ou soutenues pour accélérer leurs projets d'entreprise ou pour mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables	557/462  +
	Nombre d'entreprises appuyées sur les marchés hors Québec	12 707/6 000  +
	Impact des interventions (M\$)	2 547/600  +
	Effet de levier des projets de développement des secteurs industriels, des pôles, des grappes et des créneaux d'excellence soutenus	3,4/2  +
	Nombre d'initiatives structurantes élaborées, appuyées ou mises en œuvre pour le développement des secteurs industriels	47/30  +
	Taux des projets réalisés par les créneaux d'excellence visant l'exportation ou l'innovation (%)	32/50 
	Effet de levier des projets d'investissement ou d'innovation soutenus	4,1/2  +
	Moyenne de l'aide attribuée sous forme autre que subvention (%)	91/75  +
	Effet de levier des projets d'investissement majeurs soutenus	3,9/2  +
	Moyenne de l'aide attribuée sous forme autre que subvention (%)	96/75  +
	Effet de levier des projets de relance économique soutenus	0,9/1 
	Moyenne de l'aide attribuée sous forme autre que subvention (%)	97/75  +
	Effet de levier des projets de diversification économique soutenus	3,9/1,5  +
	Nombre d'actions, d'outils et de processus développés pour soutenir les enjeux organisationnels et mieux répondre aux besoins des clientèles	29/18  +
	Nombre d'organismes, de mesures et de programmes évalués	81/50  +
	Pourcentage de programmes révisés à la suite des travaux de la Table interministérielle sur l'aide financière au développement économique (%)	100/100 

## ADÉQUATION DES RESSOURCES<sup>2</sup>



<sup>2</sup> Le graphique présente une estimation du pourcentage des budgets de rémunération, de fonctionnement et de transfert associés à la réalisation de chaque axe. Deux catégories ont été ajoutées, soit celle liée aux crédits pour les activités corporatives et administratives de même que celle liée aux crédits pour les organismes relevant du ministre.

## LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

### STIMULER LA CAPACITÉ D'INNOVER DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS

Indicateurs de résultat	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement de la part d'un membre du nouveau regroupement QuébecInnove	2 093 <sup>3</sup>	2 136 <sup>3</sup>	240
Nombre de PME soutenues dans une démarche de protection de la propriété intellectuelle	76	91	71
Montants des investissements pour la réalisation de travaux en infrastructures de recherche et d'innovation (M\$)	152,2	123,6	95,0

Actions du PAGD liées à cet objectif:

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022
- Assurer l'excellence des infrastructures avec de nouveaux investissements en infrastructures de recherche et d'innovation

L'accompagnement d'une entreprise par un membre du réseau QuébecInnove s'effectue dorénavant dans le cadre du programme Innovation<sup>4</sup> ou encore par l'intervention d'un répondant du réseau ou directement avec un membre de QuébecInnove. Pour l'année 2018-2019, 73 entreprises ont bénéficié de 3,7 M\$ en aides financières dans le cadre du programme Innovation, 205 entreprises ont été accompagnées par des répondants du réseau QuébecInnove et 1 815 l'ont été par des organismes d'intermédiation membres de ce même réseau.

Pour l'année financière 2018-2019, 76 PME ont bénéficié d'aides financières de 1,6 M\$ du programme Premier Brevet. Le coût total des projets est estimé à 4,3 M\$. Depuis octobre 2018, le programme Premier Brevet a été intégré dans le programme Innovation.

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 présente des investissements estimés à 100,4 G\$. L'enveloppe d'investissement accordée au secteur de la recherche sous la responsabilité du Ministère correspond à 917,3 M\$. Afin de stimuler la capacité d'innover des organismes, le Ministère a pour objectif d'investir une somme de 507 M\$, au cours de la période 2016-2020, pour la réalisation de travaux d'infrastructure de recherche et d'innovation.

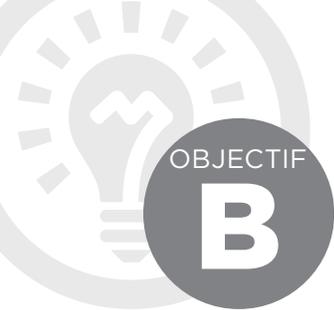
Pour l'année 2018-2019, la somme des investissements est de 152,2 M\$, dont:

- 77,1 M\$ dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 3: cofinancement du gouvernement du Québec aux programmes de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI);
- 54,5 M\$ dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires;
- 17,5 M\$ dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4: soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation;
- 3,2 M\$ pour le décret du projet «Chaîne d'innovation intégrée pour la prospérité numérique à l'Université de Sherbrooke».

Pour les années financières allant de 2016-2017 à 2018-2019, des sommes totalisant 370,8 M\$ ont été investies dans la réalisation de travaux d'infrastructure.

<sup>3</sup> Le résultat est supérieur à la cible initiale. Deux raisons expliquent cette situation. Le réseau QuébecInnove, mis sur pied en décembre 2014, a maintenant atteint sa maturité et regroupe plus d'une centaine des principaux acteurs en recherche et en innovation au Québec. De plus, la publication, en mai 2017, de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 (SQRI) a donné une impulsion supplémentaire à la consolidation des actions de QuébecInnove, grâce à une aide financière additionnelle de 2 M\$ sur cinq ans.

<sup>4</sup> En 2018-2019, la mesure Passeport innovation a été intégré au programme Innovation.



## LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

### CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES GÉNÉRATIONS D'INNOVATEURS

Indicateurs de résultat	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Taux de croissance du nombre d'activités en promotion de la science s'adressant à la relève (%)	127 <sup>5</sup>	107 <sup>5</sup>	34
Nombre d'emplois créés grâce aux mesures de Stages d'innovation en entreprise et de Premier emploi en recherche	198	166	125

Actions du PAGD liées à cet objectif:

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022
- Poursuivre l'appui à la réalisation de stages d'innovation en entreprises ainsi qu'à l'embauche de nouveaux diplômés pour des projets de recherche et de développement

Le programme NovaScience vise à promouvoir la culture scientifique et technique ainsi que la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat, à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en science et en technologie et à encourager la concertation de différents partenaires socioéconomiques pour renforcer la convergence et la complémentarité de leurs actions en promotion de la science et de la technologie. Ces objectifs sont atteints par le soutien financier à des organismes et à des initiatives de partenariat pour l'organisation de différents types d'activités. En 2018-2019, les aides financières accordées ont mené à la réalisation de 20 737 activités par le biais d'un soutien à 14 organismes, à 20 projets et à 26 initiatives de partenariat. Cela représente un investissement de plus de 4,5 M\$. Par rapport à la donnée de référence publiée dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016, soit 9 122 activités, il s'agit d'une augmentation de 127%.

Aussi, la mesure Stages d'innovation en entreprise, en collaboration avec Mitacs, a permis la création de 172 emplois. Au total, 2 000 unités de stage<sup>6</sup> ont été réalisées par 960 stagiaires en 2017-2018, soit la dernière année pour laquelle l'information est disponible, pour un investissement de 8 M\$. Pour sa part, la mesure Premier emploi en recherche a permis la création de 26 emplois, pour un investissement de 630 k\$.

<sup>5</sup> Le résultat est supérieur à la cible initiale. Dans le cadre de la SQRI, le programme NovaScience bénéficie d'une enveloppe additionnelle de 8 M\$ sur cinq ans.

<sup>6</sup> Une unité de stage correspond à un stage de quatre mois. Un stagiaire peut effectuer plus d'une unité de stage au cours de l'année. Par exemple, un stagiaire qui réalise un stage de huit mois aura fait un seul stage correspondant à deux unités de stage.



OBJECTIF

C

## LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

DD

### FAVORISER L'APPROPRIATION DU NUMÉRIQUE PAR LES ENTREPRISES

#### Indicateur de résultat

Taux de réalisation des mesures du plan d'action en économie numérique (%)

2018-2019	2017-2018	2016-2017
96	96	77

Action du PAGD liée à cet objectif:

- Mettre en œuvre le Plan d'action en économie numérique et la Stratégie numérique du Québec

Le Plan d'action en économie numérique a été lancé en mai 2016 avec un budget de près de 200 M\$ sur cinq ans. Au 31 mars 2019, 96 % des mesures du plan d'action étaient déployées. Une seule est à parachever, soit celle sur la facilitation de l'accès aux contrats publics.

Voici les principales réalisations en 2018-2019:

- À l'automne 2018, des ressources et des infrastructures 5G associées au projet ENCQOR ont été rendues disponibles dans deux sites d'innovation: au Centech de l'École de technologie supérieure à Montréal ainsi qu'au Centre de recherche et technologie de Thales dans le Parc technologique du Québec métropolitain.
- Plus de 150 entreprises manufacturières ont soumis une demande pour réaliser l'Audit industrie 4.0 en 2018-2019. L'analyse de la performance et l'évaluation de la maturité numérique de l'entreprise permettent de générer un plan de transformation numérique en cohérence avec ses orientations stratégiques et opérationnelles.
- Un financement d'un montant maximal de 3 M\$ a été approuvé pour le Réseau Trans-AI, dont le projet «PME du futur en transformation de l'aluminium» a été retenu à la suite de l'appel de projets des Locomotives numériques.
- La mise sur pied de huit centres d'excellence numériques a été annoncée durant l'année. Ces centres visent à favoriser la création et la commercialisation de solutions d'affaires numériques dans des domaines prometteurs.
- De plus, huit projets ont été réalisés sur le thème du soutien aux initiatives de promotion du codage chez les jeunes.

Le nouveau programme Québec haut débit a été annoncé dans le cadre du Budget 2019-2020. Doté d'une enveloppe de 400 M\$ sur sept ans, il permettra le déploiement d'infrastructures d'accès à Internet haut débit ainsi que d'un réseau cellulaire à large bande dans les régions rurales et éloignées.



## L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES COMPÉTITIF ET OUVERT SUR LE MONDE



### FACILITER LES DÉMARCHES DES ENTREPRISES AUPRÈS DE L'ÉTAT

Indicateurs de résultat	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Taux de réduction du coût des formalités administratives gouvernementales s'adressant aux entreprises (%)	52,6 (2001-2017)	49,5 (2001-2016)	41,8 (2001-2015)
Pourcentage de projets d'investissements industriels privés accompagnés (dans lesquels le Ministère ainsi que plusieurs autres MO sont interpellés) (%)	100	100	100
Taux de réalisation du déploiement de la bannière Entreprises Québec (%)	95	90,5	84

Actions du PAGD liées à cet objectif:

- Élaborer un plan d'action gouvernemental d'allègement réglementaire et administratif pour le secteur du commerce de détail<sup>7</sup>
- Mettre en place des comités interministériels pour appuyer la concrétisation des projets d'investissements industriels privés au Québec
- Consolider, en collaboration avec Services Québec, l'offre de service de la Zone entreprise d'Entreprises Québec

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif - Bâtir l'environnement d'affaires de demain, le gouvernement s'est donné comme objectif d'atteindre une réduction globale de 50 % du coût des formalités administratives au cours de la période 2001-2018, ce qui représente un effort de réduction de 10 % pour la période 2016-2018. Au total, près d'une vingtaine de MO sont touchés par cet objectif. Les différentes mesures de réduction visent notamment l'amélioration de la prestation électronique, la diminution de la fréquence de production au gouvernement (p. ex. une fois par an plutôt que chaque trimestre) ou l'exemption de PME (p. ex. exemption des entreprises de dix employés et moins). La cible de réduction de 20 % pour la période 2001-2004 a été atteinte. Les résultats montrent que le coût des formalités a diminué de 32,6 % au cours de la période 2004-2017. La cible de diminution de 50 % du coût des formalités administratives est donc atteinte.

Le Ministère a accompagné onze projets d'investissements industriels privés dans lesquels plusieurs MO étaient engagés et il a coordonné l'élaboration d'offres gouvernementales intégrées. Cette action a maximisé les chances de concrétisation des projets d'investissement au Québec et s'inscrivait dans une démarche d'allègement du fardeau réglementaire en contribuant à l'émergence d'une relation collaborative entre les acteurs du développement économique au Québec.

Les projets industriels accompagnés par le Ministère, représentant des investissements potentiels de près de 21 G\$, occupent des secteurs économiques d'importance pour le Québec, notamment l'énergie ainsi que l'extraction et la transformation des métaux. Par son action auprès de ces entreprises, le Ministère a contribué à la réalisation de nouveaux projets industriels phares dans le paysage économique québécois.

En ce qui concerne le déploiement d'Entreprises Québec, les actions suivantes ont été réalisées en 2018-2019 :

- la mise en place d'outils en ligne bonifiés et plus performants afin de mieux guider les entreprises dans leurs diverses recherches d'information;
- la mise en place d'un outil permettant de simplifier les démarches des entreprises qui ont l'obligation, en vertu de la Loi sur les normes du Travail, de produire un avis de licenciement collectif;
- la mise en place d'un outil pour les entrepreneurs autochtones leur permettant d'explorer, par regroupement de communautés ou par palier de gouvernement, les programmes et services offerts pour les appuyer dans leurs projets d'affaires.

<sup>7</sup> Explication à la page 40.

## L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES COMPÉTITIF ET OUVERT SUR LE MONDE

### PARTICIPER À LA NÉGOCIATION D'ACCORDS COMMERCIAUX ET FAIRE PROFITER LES ENTREPRISES DES OCCASIONS D'AFFAIRES QUI EN DÉCOULENT

Indicateurs de résultat	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Pourcentage des dossiers de négociation d'accords commerciaux ou de litiges dans lesquels le Ministère est intervenu (%)	100	100	100
Taux de réalisation du plan d'action visant à préparer les entreprises à tirer profit de l'ouverture des marchés (%)	100	86	s. o.

Actions du PAGD liées à cet objectif:

- Assurer la défense des intérêts du Québec lors de litiges commerciaux et collaborer activement aux contestations du Canada devant les instances internationales
- Participer aux négociations d'accords commerciaux et appuyer les entreprises québécoises dans leurs accès aux marchés

Le Ministère a la responsabilité, pour le gouvernement du Québec, des dossiers de politique commerciale, incluant les activités de négociation commerciale. Pour remplir son mandat, en 2018-2019, il a participé à toutes les négociations et aux travaux en cours, liés aux accords de commerce international et interprovincial.

Concernant la renégociation de l'ALENA, le Ministère a déployé les efforts nécessaires pour s'assurer d'être au fait des préoccupations des entreprises et des associations québécoises. Il a fait valoir les intérêts du Québec auprès de ses homologues fédéraux. Il a aussi été présent à chacune des rondes de négociation jusqu'à la signature de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique en novembre 2018. Le Ministère a effectué par la suite des représentations auprès du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux compensations à obtenir pour les concessions allouées dans le cadre de cet Accord.

Le Ministère a maintenu un contact étroit avec le fédéral dans le cadre des négociations d'accords de libre-échange entre le Canada et le Mercosur<sup>8</sup>, et entre le Canada et l'Alliance du Pacifique. Le Ministère a également échangé avec ses homologues au sujet du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, plus particulièrement de la nécessité de conserver un accès au marché des entreprises québécoises.

Le Ministère a participé aux travaux entourant la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canadien, conclu en avril 2017, notamment en assumant, au nom du Québec, la présidence du Comité du commerce intérieur pour l'année 2018.

En 2018-2019, tous les litiges en cours avec le gouvernement américain ont été pris en charge par le Ministère, dont ceux touchant les tarifs sur l'acier et l'aluminium, le bois d'œuvre, le papier ainsi que les structures d'acier. Il en a été de même des litiges avec l'Australie, sur les boissons alcooliques, et le Brésil relativement aux aéronefs commerciaux.

Depuis juillet 2017, un plan d'action visant à préparer les entreprises à tirer profit de l'ouverture des marchés, particulièrement à l'égard de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, a été mis en œuvre. Les 22 mesures prévues ont été réalisées.

<sup>8</sup> Le Mercosur regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

## LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

### OPTIMISER LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT, NOTAMMENT QUANT AU MENTORAT ET À LA RELÈVE

Indicateurs de résultat	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre d'entreprises et d'entrepreneurs ayant utilisé les services d'un organisme de soutien à l'entrepreneuriat	6 427	6 427	6 527
Taux de croissance moyen <sup>9</sup> du chiffre d'affaires des entreprises qui ont participé au programme d'incubation (%)	138	274 <sup>10</sup>	24

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022
- Renforcer l'appui à l'entrepreneuriat technologique à l'aide du programme Startup Québec et soutenir des incubateurs corporatifs

Au cours de l'année 2018-2019, 63 693 entrepreneurs ont fréquenté les organismes soutenus par le Ministère à l'occasion d'événements, d'ateliers de formation et de diverses autres activités d'orientation ou de référence. De ce nombre, 6 427 entrepreneurs ont profité d'un accompagnement en services-conseils, de soutien en mentorat ou d'un accompagnement financier. Ces services ont été livrés auprès de femmes entrepreneures, de jeunes entrepreneurs, d'entrepreneurs issus de la diversité, de cédants et de repreneurs d'entreprise ou d'entrepreneurs ayant des difficultés d'accès aux sources de financement traditionnelles.

Les incubateurs et les accélérateurs d'entreprises technologiques accueillent et accompagnent les entreprises innovantes en démarrage en les hébergeant dans des infrastructures parfois pourvues de laboratoires et d'équipements spécialisés. L'accroissement du chiffre d'affaires des entreprises incubées témoigne de la qualité du processus de sélection des entreprises et de l'intervention appropriée de l'incubateur ou de l'accélérateur. Durant l'année 2018-2019, le Ministère a soutenu financièrement quatre incubateurs d'entreprises et divers projets, dans le cadre de Startup Québec<sup>MD</sup>. Parmi les entreprises accompagnées, 215 ont fourni des données sur leur chiffre d'affaires ou leur taux de croissance, ce qui a permis de calculer un taux de croissance moyen de 138 %.

Organismes	Nombre d'entreprises	Taux de croissance moyen
Accélérateur de création d'entreprises technologiques (ACET)	45	83 %
AG-Bio Centre	22	61 %
Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations (CEVI)	7	32 %
Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal (CEIM)	23	48 %
Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)	34	470 %
Centre québécois d'innovation en biotechnologie (CQIB)	6	-7 %
DigiHub	6	87 %
Inno-centre	34	23 %
Magog Technopole	23	193 %
MT Lab	15	105 %

<sup>9</sup> Le libellé de l'indicateur du Plan stratégique 2016-2019 a été modifié. En effet, au lieu d'utiliser le taux de croissance médian, c'est plutôt le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des entreprises ayant participé au programme d'incubation qui est mesuré. Celui-ci permet de prendre en compte toutes les entreprises incubées, qu'elles aient connu une forte croissance, une décroissance ou une stagnation de leur chiffre d'affaires. Cette méthode de calcul pondérée par le nombre d'entreprises incubées permet une appréciation plus juste du taux de croissance des entreprises incubées au cours de l'année. Conséquemment, la cible de cet indicateur est une croissance de 15 % au lieu de 10 %.

<sup>10</sup> Le résultat est supérieur à la cible initiale. Startup Québec<sup>MD</sup> et le contexte mondial sont favorables aux jeunes pousses; cela se reflète dans les résultats de 2017-2018.

OBJECTIF

G

## LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

### PROMOUVOIR L'INNOVATION COMME VECTEUR DE NOUVELLES IDÉES ET TECHNOLOGIES

#### Indicateur de résultat

Nombre d'entreprises technologiques créées avec l'appui des CEU et des SVU

2018-2019	2017-2018	2016-2017
89 <sup>11</sup>	197	120

Actions du PAGD liées à cet objectif:

- Soutenir les projets d'innovation des entreprises en démarrage dans leurs efforts de commercialisation et la recherche de leurs premiers clients
- Stimuler l'entrepreneuriat technologique chez les jeunes

Les sociétés de valorisation universitaire (SVU) contribuent à stimuler l'entrepreneuriat et à valoriser la propriété intellectuelle issue de la recherche universitaire en fournissant un soutien et un encadrement au démarrage d'entreprises. Les incubateurs et les accélérateurs d'entreprises soutenus dans le cadre de Startup Québec<sup>MD</sup> contribuent également à la création et à la croissance d'entreprises innovantes.

Les trois SVU financées par le Ministère ainsi que neuf des organismes d'incubation et d'accélération soutenus par Startup Québec<sup>MD</sup> ont contribué à la création de 89 entreprises en 2018-2019.

Organismes	Nombre d'entreprises créées
<b>Société de valorisation universitaire (SVU)</b>	
ALIGO Innovation	8
SOVAR	1
Univalor	6
<b>Incubateurs et accélérateurs</b>	
ACET	10
Centech	18
CEVI	3
Centre d'entrepreneuriat Poly-UdeM	8
CERESO	4
CIENOV	2
DigiHub	3
Entrepreneuriat UQAR	9
Magog Technopole	17
<b>Total</b>	<b>89</b>

<sup>11</sup> Le soutien aux centres d'entrepreneuriat universitaire (CEU) est maintenant assuré par Startup Québec<sup>MD</sup>, qui inclut les incubateurs et accélérateurs d'entreprises.

## LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT



### CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF PARTOUT AU QUÉBEC

Indicateurs de résultat	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Aide financière accordée (M\$)	17,6	16,2	12,8
Coût total des projets (M\$)	178,0	118,3	87,7
Nombre d'emplois créés ou maintenus	4 182	2 933	3 876

Action du PAGD liée à cet objectif:

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020

En 2018-2019, cinq mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 ont contribué à créer ou à maintenir 4 182<sup>12</sup> emplois à temps plein dans des entreprises d'économie sociale. Elles ont suscité des investissements d'une valeur totale de 178 M\$ avec un effet de levier de 9,1<sup>13</sup>.

En 2018-2019, on dénombrait au Québec 2 682 coopératives non financières en activité ainsi qu'un total de 3 727 emplois créés.

La capitalisation des entreprises d'économie sociale est un moyen d'accroître la capacité de ces dernières à faire leurs propres choix et à maintenir leur autonomie de gestion. Les mesures de capitalisation (prêts) sont les suivantes:

- Programme favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale: sous la responsabilité d'IQ, des prêts totalisant 5,3 M\$ ont été accordés à 27 projets.
- Capitalisation du Réseau d'investissement social du Québec: des prêts totalisant 2,5 M\$ ont été accordés à 67 projets.
- Congé d'intérêt supplémentaire accordé à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale: la Fiducie a accordé des prêts totalisant 6,2 M\$ à 23 projets.

Le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif a soutenu 14 projets en accordant des aides financières totalisant 2,8 M\$. Ces projets, dont le coût total est de 10,4 M\$, permettront de créer ou de maintenir 184 emplois.

<sup>12</sup> Les trois fonds de capitalisation calculent les emplois créés ou maintenus différemment. Dans les cas de cofinancement où IQ est partenaire du Réseau d'investissement social du Québec ou de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, la méthode de calcul d'IQ est privilégiée. Les emplois créés dans les coopératives sont également calculés différemment.

<sup>13</sup> Pour le Réseau d'investissement social du Québec et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, l'effet de levier est celui des fonds et non celui du Ministère, qui capitalise les fonds sans nécessairement être le seul partenaire.

## L'ACCOMPAGNEMENT EFFICACE DES ENTREPRISES ET LEUR DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

### SOUTENIR LA PRODUCTIVITÉ PAR DES FORMATIONS ADAPTÉES ET DES INTERVENTIONS CIBLÉES EN ENTREPRISES

Indicateurs de résultat	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre d'interventions effectuées auprès des entreprises, des MO et autres partenaires	5 397	4 883	5 370
Nombre d'entreprises ayant été accompagnées ou soutenues pour accélérer leurs projets d'entreprise ou pour mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables	167	207	183

Actions du PAGD liées à cet objectif:

- Soutenir les entreprises dans leur croissance et dans l'amélioration de leur performance globale
- Soutenir des initiatives de développement des manufacturiers innovants<sup>14</sup>
- Élaborer et mettre en œuvre le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres<sup>15</sup>

Le Ministère contribue à l'amélioration de la compétitivité des entreprises en leur offrant un accompagnement correspondant à leurs besoins. Que ce soit au moyen de formations, d'interventions ponctuelles ou spécialisées, d'accompagnements-conseils stratégiques, d'un financement ou encore de missions, d'activités d'accueil de délégations étrangères et d'activités de maillage touchant le secteur de la science et de l'innovation, les conseillers du Ministère mettent leur expertise au service des entreprises et des partenaires afin de leur offrir un service personnalisé, complet et efficace. En 2018-2019, le Ministère a réalisé 5 397 interventions auprès d'entreprises québécoises et de partenaires nationaux et internationaux du secteur de la science et de l'innovation.

De plus, 167 entreprises ont été accompagnées ou soutenues afin de mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables, au moyen de formations MPA (meilleures pratiques d'affaires), d'un accompagnement-conseil stratégique<sup>MC</sup> ou d'une aide financière.

<sup>14</sup> Le Ministère a notamment soutenu la participation d'entreprises québécoises à l'un des plus importants événements du secteur des technologies industrielles à l'échelle mondiale.

<sup>15</sup> Ce plan d'action a été rendu public en août 2018.

## L'ACCOMPAGNEMENT EFFICACE DES ENTREPRISES ET LEUR DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

### CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DES EXPORTATIONS

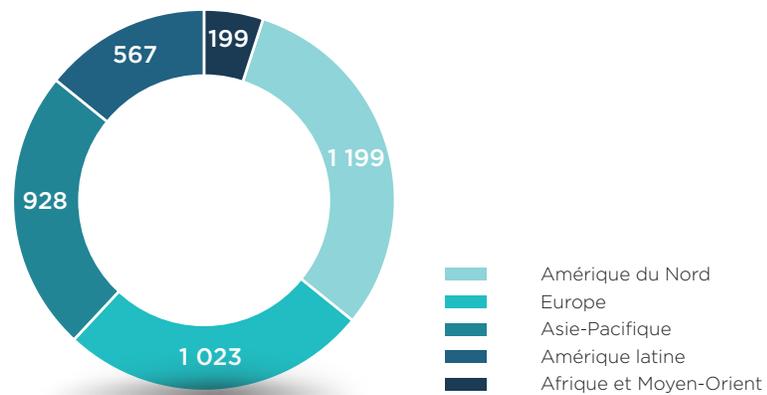
Indicateurs de résultat	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre d'entreprises appuyées sur les marchés hors Québec	5 153	4 056	3 498
Impact des interventions (en ventes fermes générées - M\$) <sup>16</sup>	1 012	743	792

Action du PAGD liée à cet objectif:

- Mettre en œuvre la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 ainsi que les plans d'action sectoriels qui en découlent

Afin d'aider les entreprises à développer leurs marchés hors Québec et à accroître leurs exportations, le Ministère, en collaboration avec le réseau des représentations du Québec au Canada et à l'étranger, offre divers services aux entreprises, dont des services individuels (accompagnement-conseil personnalisé) et de groupe (séminaires d'information sur les marchés, accueil d'acheteurs étrangers, missions commerciales ou ministérielles).

En 2018-2019, 3 916<sup>17</sup> entreprises ont été appuyées dans le développement de marchés hors Québec par le Ministère et ses partenaires.



Également, 1 237 aides financières à l'exportation ont été accordées aux entreprises québécoises.

Aussi, 6 478 rendez-vous d'affaires personnalisés ont été réalisés au bénéfice des entreprises québécoises, principalement dans le cadre de 86 missions commerciales et ministérielles et de 39 accueils d'acheteurs étrangers.

En ce qui concerne les retombées de ses interventions en 2018-2019, le Ministère a recensé 326 M\$ en ventes fermes générées par les entreprises qu'il accompagne et 686 M\$ en ventes fermes découlant d'aides financières à l'exportation fournies à des entreprises. De plus, le Ministère poursuit la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 pour bien orienter les interventions en développement des marchés et obtenir des retombées optimales au cours des prochaines années.

<sup>16</sup> Cette donnée comprend les ventes fermes générées et déclarées par les entreprises appuyées par des services du Ministère (conseil, maillage, séminaire) et les ventes fermes découlant d'aides financières à l'exportation.

<sup>17</sup> Il s'agit du nombre d'entreprises ayant reçu au moins un service (p. ex. accompagnement-conseil, participation à une mission) dans un marché. Un marché correspond à un pays, sauf les États-Unis qui sont divisés en six marchés et la Chine qui est divisée en deux marchés. À titre d'exemple, une entreprise ayant reçu plusieurs services dans le même marché n'est comptabilisée qu'une fois, mais une entreprise ayant reçu des services dans plusieurs marchés, et donc par différentes équipes, est comptabilisée pour chacun des différents marchés.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS INDUSTRIELS, DES PÔLES,  
DES GRAPPES ET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE

Indicateurs de résultat	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de projets ou d'organismes soutenus	132	234	227
Aide financière accordée (M\$)	13,1	8,8	10,4
Coût total des projets (M\$)	34,5	49,8	59
Nombre d'initiatives structurantes élaborées, appuyées ou mises en œuvre pour le développement des secteurs industriels	7	16	24
Taux des projets réalisés par les créneaux d'excellence visant l'exportation ou l'innovation (%)	32	42	35

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Poursuivre le soutien au fonctionnement des grappes industrielles et de leurs projets structurants
- Poursuivre la mise en œuvre de stratégies de développement économique<sup>18</sup>
- Poursuivre la mise en œuvre et le renouvellement des stratégies et des plans d'actions pour le développement des créneaux d'excellence et des pôles

Le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence permet de soutenir la réalisation d'activités et de projets structurants visant le développement de secteurs stratégiques, plus particulièrement le développement des créneaux et pôles d'excellence ainsi que des grappes et filières industrielles. En 2018-2019, un montant de 13,1 M\$ a été accordé dans le cadre de ce programme en appui à 132 projets totalisant 34,5 M\$. L'effet de levier de ces interventions est de 1,6.

La démarche ACCORD vise à dynamiser l'économie des régions du Québec. Elle s'appuie sur les forces régionales, la mobilisation et le dynamisme des gens d'affaires en région ainsi que la recherche de l'excellence dans les secteurs clés de l'économie du Québec. Au 31 mars 2019, 33 créneaux et trois pôles d'excellence étaient actifs au sein de la démarche ACCORD. Au total, 5 911 entreprises étaient dans le périmètre des créneaux et pôles d'excellence et 439 entreprises participaient activement à la gouvernance de la démarche au sein des comités régionaux ACCORD et des comités de créneau.

En 2018-2019, le Ministère a soutenu les activités de neuf grappes industrielles réunissant les entreprises des secteurs stratégiques du Québec, tels que l'aérospatiale, les sciences de la vie, les technologies de l'information et les technologies propres.

Le Ministère a en outre élaboré, appuyé ou mis en œuvre sept initiatives structurantes dans le but de développer des secteurs industriels. Parmi elles :

- l'appui à des projets stratégiques mobilisateurs : Aéro 21, Prompt-Québec, C2Mi;
- l'appui à la supergrappe SCALE.AI pour le développement de projets de chaînes d'approvisionnement optimisées par l'intelligence artificielle au Québec;
- la mise en œuvre de la phase 3 du projet mobilisateur de l'avion écologique.

Enfin, 258 projets visant l'exportation ou l'innovation ont été réalisés dans les créneaux d'excellence en 2018-2019, comparativement à 219 en 2017-2018 et à 310 en 2016-2017.

<sup>18</sup> Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025, de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026, de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027 et de certaines mesures de la Stratégie maritime et du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020.

## LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

## FAVORISER LA CONCRÉTISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Indicateurs de résultat	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de projets soutenus			
• investissement ou innovation	347	206	65
• investissement majeurs	19	22	10
Aide financière accordée (M\$)			
• investissement ou innovation	635,5	466,4	388,0
• investissement majeurs	529,0	298,5	231,6
Coût total des projets (M\$)			
• investissement ou innovation	3 261,7	2 283,3	2 026,5
• investissement majeurs	2 540,5	1 555,7	1 076,7
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés <sup>19</sup>			
• investissement ou innovation	6 475	4 949	3 414
• investissement majeurs	1 074	1 467	989

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Appuyer, en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics, la réalisation de projets d'investissements privés
- Soutenir financièrement la réalisation d'études de faisabilité et de projets d'investissements privés

Afin de favoriser la réalisation de projets d'investissement ou d'innovation, le Ministère a accordé 635,5 M\$ d'aide financière à 347 projets au cours de l'année 2018-2019, dans le cadre du programme ESSOR et du fonds Capital Mines Hydrocarbures. Le coût total des projets soutenus est de 3 261,7 M\$. L'aide gouvernementale a favorisé la création ou la sauvegarde de 6 475 emplois. L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 4,1. De plus, 91% de l'aide accordée l'a été sous une forme autre que de subvention.

L'action du Ministère vise également à soutenir des projets d'investissement majeurs créateurs de richesse et d'emplois pour le Québec et ses régions dans le cadre de mandats gouvernementaux. Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a appuyé financièrement 19 projets d'investissement, leur apportant une aide de 529,0 M\$. Le coût total des projets soutenus s'élève à 2 540,5 M\$. Le soutien gouvernemental a permis d'assurer la création ou la sauvegarde de 1 074 emplois. L'effet de levier de l'intervention du Ministère en 2018-2019 est de 3,8. De plus, 99% de l'aide accordée l'a été sous une forme autre que de subvention.

<sup>19</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

## APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES RÉGIONS

Indicateurs de résultat	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de projets soutenus			
• relance	24	15	25
• diversification	267	203	232
Aide financière accordée (M\$)			
• relance	19,8	11,1	28,9
• diversification	53,0	30,8	57,9
Coût total des projets (M\$)			
• relance	42,6	17,4	51,2
• diversification	214,9	150,2	324,2
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés			
• relance	1 203	1 316	1 945

Actions du PAGD liées à cet objectif:

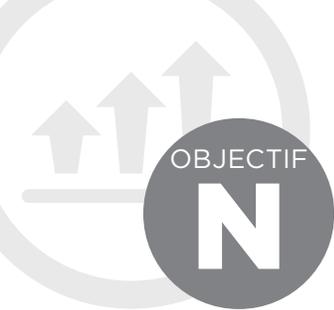
- Favoriser la diversification économique des territoires touchés par la fermeture ou la diminution des activités d'entreprises
- Soutenir la mise en place des zones industrialo-portuaires (zones IP)<sup>20</sup>

Le Ministère poursuit ses efforts de redynamisation des territoires et des régions, parfois en proie à des circonstances particulières et à des fermetures ayant des effets majeurs sur leur développement économique. Il a accordé des aides financières totalisant 19,8 M\$ à 24 projets de relance au cours de l'année 2018-2019, dans le cadre des programmes ESSOR et PME en action. Le coût total des projets soutenus est de 42,6 M\$, et l'aide gouvernementale a favorisé la création ou la sauvegarde de 1 203 emplois. L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 1,2 et 97% des aides accordées l'ont été sous une forme autre que la subvention.

En 2018-2019, le Ministère a collaboré à la concrétisation de projets de diversification, notamment au Centre-du-Québec, en Mauricie, dans la MRC des Sources, dans la MRC des Appalaches, à Lac-Mégantic et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 3,1 pour ces projets de diversification.

- Le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie est doté d'une enveloppe de 200 M\$. Au cours de la dernière année, ce fonds a permis 98 interventions financières, totalisant des aides de l'ordre de 23,4 M\$ et la réalisation d'investissements de 105,5 M\$. Pour ces projets, on prévoit la création et le maintien de 522 emplois. L'effet de levier est de 3,5.
- Le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources est doté d'une enveloppe de 50 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a permis 19 interventions financières, totalisant des aides de près de 18,5 M\$ et la réalisation d'investissements de près de 50,3 M\$. Pour ces projets, on prévoit la création et le maintien de 80 emplois. L'effet de levier est de 1,7.
- Le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic est doté d'une enveloppe de 10 M\$. Au cours de l'année, le Ministère a permis 10 interventions financières, dont cinq par le biais du Fonds du développement économique (FDE), totalisant des aides de près de 0,6 M\$ et la réalisation d'investissements de près de 1,6 M\$. Pour ces projets, on prévoit la création d'au moins cinq emplois. L'effet de levier est de 1,7.
- Le Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches est doté d'une enveloppe de 50 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a permis six interventions financières, totalisant des aides de près de 1,6 M\$ et la réalisation d'investissements de près de 5,7 M\$. Pour ces projets, on prévoit la création et le maintien de 109 emplois. L'effet de levier est de 2,6.
- Le Fonds d'aide aux initiatives régionales pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est doté d'une enveloppe de 30 M\$. Au cours de l'année 2018-2019, l'aide accordée de 8,9 M\$ a permis 134 interventions financières et la réalisation d'investissements de 51,8 M\$. L'effet de levier est de 4,8.

<sup>20</sup> Le Ministère a poursuivi ses actions pour soutenir le développement de la quinzaine de zones industrialo-portuaires réparties sur le territoire québécois.



OBJECTIF

N

## LA PERFORMANCE ET L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

DD

### METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES FAVORISANT DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES EFFICIENTES, MOBILISATRICES ET INNOVANTES

#### Indicateur de résultat

Nombre d'actions, d'outils et de processus développés pour soutenir les enjeux organisationnels et mieux répondre aux besoins des clientèles

2018-2019

2017-2018

2016-2017

4

12

13

Actions du PAGD liées à cet objectif:

- Miser sur l'implantation du bureau de projets et d'optimisation des processus organisationnels afin d'améliorer l'offre de service du Ministère et également assurer une meilleure utilisation des ressources
- Poursuivre le déploiement de l'ensemble des services en ligne du Ministère afin de faciliter l'accessibilité de ceux-ci à la clientèle et ainsi contribuer aux orientations gouvernementales

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a poursuivi ses actions favorisant des pratiques organisationnelles efficaces et mobilisatrices. Il a :

- réalisé un sondage visant à obtenir un portrait des pratiques de gestion et du niveau d'engagement du personnel à l'égard de l'organisation et déployé un plan d'action ministériel pour faire en sorte que le Ministère demeure un milieu de travail dynamique et stimulant.
- adopté une politique-cadre en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail afin de rappeler les obligations et comportements attendus de la part de l'ensemble du personnel et d'assurer un environnement de travail sain, sécuritaire et propice à une prestation de travail efficace.

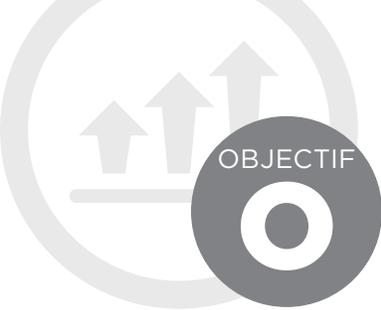
Le Ministère a, par ailleurs, conçu et mis en place de nouveaux outils afin d'améliorer sa performance organisationnelle. Il a :

- mis en ligne, sur la page d'accueil de l'intranet ministériel, une zone sur l'état des services. L'information diffusée dans cette zone permet aux employés de se renseigner sur la situation en temps réel à l'égard des ressources informationnelles et matérielles.
- procédé à la création d'une nouvelle unité administrative, en avril 2018, dont le mandat est de conseiller et d'orienter les autorités dans les domaines de l'architecture et l'analyse d'affaires, de l'optimisation et la modélisation des processus ainsi que de la gestion de projets.

Toujours dans le but de rehausser la qualité et l'efficacité de son offre de service, le Ministère a :

- diffusé un plan directeur en ressources informationnelles qui fait état d'une vision des principaux projets à venir au profit de ses clientèles;
- élaboré une directive sur la gestion des courriels afin de mieux déterminer s'ils ont une valeur administrative, juridique ou financière et de faciliter leur classement en respectant le plan de classification, leur conservation selon les règles en vigueur et leur accessibilité tout au long de leur cycle de vie.

De plus, au cours de l'année, le mandat du comité permanent de révision des processus organisationnels a été revu afin d'être recentré. Dorénavant, il consiste principalement à établir la priorisation des initiatives ministérielles liées à la transformation organisationnelle et à formuler des recommandations au sous-ministre. Le comité est devenu le comité-conseil en transformation organisationnelle.



## LA PERFORMANCE ET L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL



### AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES MESURES ET DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR UNE MEILLEURE INTERVENTION ET UNE PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ACCRUE

Indicateurs de résultat	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre d'organismes, de mesures et de programmes évalués	38	26	17
Pourcentage de programmes révisés à la suite des travaux de la Table interministérielle sur l'aide financière au développement économique (%)	100,0	33,3	16,7

Action du PAGD liée à cet objectif :

- Réaliser l'évaluation de 20 programmes, mesures ou organismes

En 2018-2019, le Ministère a réalisé 38 évaluations de résultats de ses interventions, soit 28 évaluations d'organismes subventionnés, 8 évaluations de programmes ou de mesures et 2 évaluations de plans d'action. Ces évaluations ont consisté à examiner les résultats de l'aide financière de 685 M\$ accordée principalement de 2015 à 2018 pour les deux grands volets de la mission du Ministère, en l'occurrence 402 M\$ pour le soutien au développement économique et 283 M\$ pour le soutien à la science et à l'innovation.

Les principaux résultats constatés des 38 évaluations sont les suivants :

- 11 323 entreprises québécoises soutenues dans le but d'améliorer leur compétitivité ou leur développement, par leur participation aux projets et aux programmes financés;
- 19 302 emplois créés ou maintenus dans l'industrie et le milieu de la recherche québécoise;
- 1 349 M\$ de retombées économiques pour le Québec.

Les résultats de la plupart des 38 interventions évaluées sont à la hauteur des attentes du Ministère. À cet égard, six interventions ont affiché une performance jugée très satisfaisante par rapport aux résultats visés, tandis que 29 interventions ont affiché une performance jugée satisfaisante. Les trois interventions restantes ont affiché des résultats en deçà des attentes.

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a terminé la révision des programmes prévus dans le cadre des travaux de la Table interministérielle sur l'aide au développement économique. Ainsi, il a procédé à la révision des 10 programmes<sup>21</sup> suivants :

- Créativité Québec, volet 2 (développement ou amélioration de produits ou de procédés);
- Premier Brevet;
- Programme de soutien à la recherche, volet 1 (organismes);
- Programme de soutien à la recherche, volet 2 (infrastructures);
- Programme de soutien à la recherche, volet 3 (cofinancement FCI);
- Programme de soutien à la recherche, volet 4 (international);
- Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet 1 (organismes);
- Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet 2 (Passeport innovation);
- Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet 3 (entreprises en démarrage);
- Programme d'aide à l'entrepreneuriat.

Neuf de ces dix programmes ont fait l'objet de regroupements dans la foulée de la création du programme Innovation notamment.

<sup>21</sup> Un programme est soit un programme normé, soit un volet d'un programme normé.



# 3

RÉSULTATS  
2018-2019 LIÉS  
AUX SERVICES  
À LA CLIENTÈLE  
ET AUX ACTIVITÉS  
INSTITUTIONNELLES



## 3.1 DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

La Déclaration de services à la clientèle présente les engagements du Ministère relativement au niveau et à la qualité des services offerts à la population et aux entreprises. Ces engagements portent sur :

- le taux de satisfaction à l'égard des services d'accompagnement-conseil et des formations;
- le délai de traitement des dossiers liés à l'administration de lois;
- le délai de réponse aux demandes de renseignements et aux plaintes.

### 3.1.1 ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL ET FORMATION

#### Accompagnement-conseil stratégique<sup>MC</sup>

Le Ministère offre le service Accompagnement-conseil stratégique<sup>MC</sup> aux entreprises qui souhaitent accélérer leur croissance et accroître leur rentabilité ainsi qu'à celles qui sont aux prises avec des problématiques ou des défis particuliers. En 2018-2019, 73 entreprises ayant bénéficié d'un tel accompagnement ont répondu au sondage de satisfaction et ont dit être très satisfaites ou plutôt satisfaites dans 99 % des cas. Le Ministère a respecté son engagement qui est d'atteindre un taux de satisfaction de 90 %.

#### Formation MPA — meilleures pratiques d'affaires

Le Ministère offre des formations variées sur les meilleures pratiques d'affaires, notamment pour favoriser leur adoption par les entreprises et pour que ces dernières en tirent des bénéfices durables. En 2018-2019, le Ministère a offert 181 séances de formation MPA. De ce nombre, 142 ont fait l'objet d'une évaluation de l'appréciation. L'appréciation globale de ces séances montre un taux de satisfaction de 98 %. Le Ministère a respecté son engagement qui est d'atteindre un taux de satisfaction de 90 %.

### 3.1.2 APPLICATION DE LOIS

#### Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux

Le Ministère est responsable de l'administration de l'application de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux. Il s'est engagé à traiter les demandes de dérogation soumises par des municipalités dans un délai de 15 jours ouvrables, et ce, dans 90 % des cas. En 2018-2019, il a respecté son engagement puisque, sur les 21 demandes<sup>22</sup>, 91 % ont été traitées dans un délai de 15 jours ouvrables.

#### Loi sur les coopératives

Le Ministère est responsable de l'application de la Loi sur les coopératives. Il s'est engagé à traiter les demandes de délivrance de statuts de constitution, de fusion, de continuation ou de modification dans un délai de 15 jours ouvrables, et ce, dans 90 % des cas. En 2018-2019, il a respecté son engagement puisque sur les 122 demandes, 95 % ont été traitées dans un délai de 15 jours ouvrables.

	2018-2019	2017-2018
Nombre de statuts de constitution délivrés	85	85
Nombre de statuts de fusion délivrés	10	10
Nombre de statuts de continuation délivrés	5	0
Nombre de modifications de statuts	22	28
Nombre de dissolutions	106	138
Nombre de révocations de dissolution par décret	26	21
Nombre de certificats de régularité délivrés	15	16

<sup>22</sup> Excluant les demandes de dérogation en vertu de l'article 13.

## Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés

Le Ministère est responsable de l'administration de l'application de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés. Il s'est engagé à traiter les demandes de délivrance ou de renouvellement de permis de rembourrage dans un délai d'un jour ouvrable, et ce, dans 80 % des cas de demandes en ligne payées par carte de crédit. Il a respecté son engagement puisque sur les 4 539 demandes, 91 % ont été traitées dans un délai d'un jour ouvrable.

	2018-2019	2017-2018
Nombre de permis de rembourrage délivrés ou renouvelés	6 937	6 172
Pourcentage des revenus de permis payés en ligne (%)	70	66
Nombre d'inspections réalisées	19	12

### 3.1.3 AUTRES

En 2018-2019, le Ministère :

- a respecté son engagement de traiter 80 % des demandes de renseignements généraux et commentaires formulés en ligne dans un délai moyen de cinq jours ouvrables et moins puisque c'est 91 % des 309 demandes reçues qui ont été traitées dans ce délai;
- a respecté son engagement de traiter 80 % des plaintes dans un délai moyen de cinq jours ouvrables puisque c'est 88 % des neuf plaintes reçues, dont huit ont été jugées recevables, qui ont été traitées dans ce délai;
- n'a pas respecté son engagement de communiquer avec 100 % des clients ayant formulé une demande de renseignements reçue par l'entremise d'Entreprises Québec dans un délai moyen de deux jours ouvrables puisque c'est 82 % des 38 demandes reçues qui ont été traitées dans ce délai.

### 3.1.4 MESURE DE LA SATISFACTION DES CLIENTÈLES

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a procédé à l'évaluation de 38 programmes, plans d'action, organismes, fonds ou mesures. Pour 24 de ces évaluations, un sondage a permis de recueillir le niveau de satisfaction des entreprises clientes. Ainsi, 95 % des entreprises clientes, soit 7 417 sur 7 774 des entreprises, ont dit être satisfaites des services offerts par ces programmes, organismes, fonds ou mesures financés par le Ministère.

### 3.1.5 AMÉLIORATION DES SERVICES

En janvier 2018, le Ministère s'est doté d'un plan interne afin d'améliorer les délais de traitement relativement à des services découlant de lois. Le constat est qu'il y a eu des améliorations entre les résultats présentés en 2016-2017 et ceux de cette année.

	2018-2019	2016-2017	Variation
Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux • délai de 15 jours ouvrables dans 90 % des cas	91 %	83 %	+8
Loi sur les coopératives • délai de 15 jours ouvrables dans 90 % des cas	95 %	82 %	+13
Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés • délai de 1 jour ouvrable dans 80 % des cas de demande en ligne payée par carte de crédit	91 %	88 %	+3

---

## 3.2 ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

### VOLET GOUVERNEMENTAL

Le Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière d'allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail – Alléger le fardeau des détaillants a été dévoilé en août 2018. Ce plan d'action vise les trois objectifs suivants : poursuivre la mise en place d'un environnement d'affaires propice à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises du commerce de détail, favoriser la croissance et le développement du secteur du commerce de détail et réduire le fardeau des détaillants lié à la réglementation et aux formalités administratives s'y rattachant.

Dans le cadre de l'application de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, le Ministère a poursuivi son mandat de soutien aux MO en matière d'allègement réglementaire et de réglementation intelligente. En 2018-2019, onze MO ont bénéficié de services d'accompagnement personnalisés dans le cadre de 30 projets d'analyse d'impact réglementaire (AIR). De plus, trois MO ont bénéficié d'une formation en milieu de travail afin d'aider 33 participants à réaliser des AIR. Au cours de cette période, les MO ont formulé 22 demandes d'avis concernant la nécessité de produire une AIR.

Formé de dirigeants d'associations représentant les entreprises et de hauts fonctionnaires du gouvernement et coprésidé par le Ministre, le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif s'est réuni en décembre 2018.

De plus, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif. Sur les 31 mesures du plan d'action, 21 ont été réalisées alors que 8 sont en cours de réalisation et 2 autres sont non réalisées.

En outre, le Ministère est responsable de la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, portant sur la coopération réglementaire. Cet accord comprend des dispositions de transparence exigeant que les parties s'informent mutuellement de leurs projets de règlement et tiennent compte des commentaires de leurs vis-à-vis, le cas échéant. À cet égard, le Ministère a transmis 26 notifications aux MO concernés, et ces derniers ont formulé trois commentaires à l'Ontario.

Le Ministère, en tant que représentant du Québec, a négocié un accord de conciliation sur le numéro d'enregistrement canadien concernant les équipements sous pression dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien.

Enfin, à l'échelle du Canada, le Ministère a participé aux travaux du Comité fédéral-provincial-territorial sur la réforme réglementaire et la gouvernance.

### VOLET MINISTÉRIEL

Pour l'année 2018-2019, le Ministère a continué de collaborer avec les intervenants gouvernementaux afin de poursuivre le déploiement d'Entreprises Québec, qui donne à la communauté d'affaires un accès unique à l'appareil administratif de l'État au moyen d'un guichet multiservice plus efficace. Un nouveau formulaire électronique de demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif a été produit pour le 4<sup>e</sup> appel de projets, à l'automne 2018, et rendu disponible dans la Zone entreprise d'Entreprises Québec. Par ailleurs, le Ministère a assuré un suivi de son plan d'amélioration des délais de traitement concernant certains services<sup>23</sup>.

<sup>23</sup> Explication à la page 39.

### 3.3 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

#### ACCÈS AUX DOCUMENTS

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a reçu 134 demandes d'accès aux documents, dont 4 ont été annulées et 8 étaient toujours en traitement au 31 mars 2019. Les documents demandés concernaient principalement les dépenses ou interventions financières autorisées ainsi que les programmes, les plans d'action et les stratégies mis en œuvre. La majorité des demandes soumises, soit 91, ont fait l'objet d'une décision dans un délai de 20 jours ou moins. Quatre demandes ont fait l'objet d'un avis de révision par la Commission d'accès à l'information, dont trois ont été retirées avant l'audience. Aucune demande n'a fait l'objet de mesure d'accommodement raisonnable.

#### NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES<sup>24</sup>

	2018-2019
Nombre total de demandes reçues	134

#### NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

Délai de traitement	Nature des demandes traitées		
	Demande d'accès documents administratifs	Demande d'accès renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	91	0	0
21 à 30 jours	35	0	0
31 jours et plus	4	0	0
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

Décision rendue	Nature des demandes traitées		
	Demande d'accès documents administratifs	Demande d'accès renseignements personnels	Rectification
Acceptées	42	0	0
Partiellement acceptées <sup>25</sup>	41	0	0
Refusées <sup>26</sup>	19	0	0
Autres <sup>27</sup>	28	0	0
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>24</sup> Ce tableau inclut les demandes de toute nature, soit les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Lorsqu'une demande comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels et rectification; accès à des documents administratifs et à des renseignements personnels; etc.), elle est comptabilisée une seule fois, en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant comme nature de la demande.

<sup>25</sup> En vertu des articles 9, 12 à 15, 18, 19, 22 à 25, 27, 29, 33, 34, 37 à 39, 53, 54, 56, 57 et 59.

<sup>26</sup> En vertu des articles 9, 12, 14, 19, 21 à 24, 27, 33 à 39.

<sup>27</sup> En vertu des articles 47 et 48.

.....

## NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE

	2018-2019
Nombre total de demandes reçues ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0

## NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS À LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

	2018-2019
Nombre d'avis	1

## BILAN DE LA DIFFUSION DES DOCUMENTS

Conformément à la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a diffusé sur son site Web l'ensemble des documents et renseignements prévus.

## COMITÉ MINISTÉRIEL

Le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a poursuivi ses travaux, notamment ceux visant à améliorer l'accessibilité des documents produits par le Ministère et présentant un intérêt pour l'information du public. À cet égard, un premier recensement a été finalisé au cours de l'année financière 2018-2019 auprès des secteurs du Ministère relativement aux études, aux rapports de recherche ou aux statistiques.

## FORMATION ET SENSIBILISATION

Une procédure de traitement d'une demande d'accès et un aide-mémoire pour repérer la documentation ont été déposés dans l'intranet à l'intention des membres du personnel.

## 3.4 ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En 2018-2019, le Ministère a contribué à la promotion des carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès des femmes. En effet, cinq organisations et un concours ont été soutenus pour un montant de près de 125 k\$, soit : Les Scientifines, l'Université de Sherbrooke, le Centre d'encadrement pour les jeunes femmes immigrantes, Vestechpro, VIÛ MEDIA et le concours Chapeau, les filles! avec son volet Exceller science! Ainsi, 847 activités ont été réalisées.

Aussi, le gouvernement du Québec est un des partenaires du projet *STEM and Gender Advancement (SAGA)* mis en place par l'UNESCO. L'objectif de ce projet est de contribuer à la réduction de l'écart entre les hommes et les femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques à l'international, dans les divers ordres d'enseignement ainsi qu'en recherche. C'est dans ce contexte que le Ministère a collaboré avec le Fonds de recherche du Québec à la coordination et à la rédaction du Rapport sur les mesures de soutien à l'égalité entre les femmes et les hommes en sciences, en technologies, en ingénierie et en mathématiques au Québec, paru en juin 2018.

### 3.5 EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Ministère a un mandataire ainsi qu'un comité permanent et il compte une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par le sous-ministre, en juin 2016. Le comité permanent n'a tenu aucune rencontre en 2018-2019, et la politique linguistique n'a pas fait l'objet d'une révision depuis son adoption. Il a aussi pris les mesures suivantes pour faire connaître sa politique linguistique institutionnelle : diffusion de quatre manchettes intranet et d'un jeu-questionnaire afin de sensibiliser le personnel à l'importance de connaître et de respecter les obligations qui régissent le travail en matière de langue française.

### 3.6 DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

L'article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017, oblige les organismes publics qui y sont assujettis à indiquer dans leur rapport annuel les informations figurant au tableau suivant.

	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0	n. a.	n. a.
Motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)	n. a.		
Motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 <sup>o</sup> de l'article 22	n. a.		
Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), voici les catégories d'actes répréhensibles auxquels ils se rapportent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi</li> <li>• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie</li> <li>• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui</li> <li>• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité</li> <li>• Le fait, par un acte ou par une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement</li> <li>• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible mentionné précédemment</li> </ul>	n. a.		
Motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations	n. a.		
Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés	n. a.		
Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	n. a.		
Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	n. a.		



# 4

## UTILISATION DES RESSOURCES



## 4.1 RESSOURCES HUMAINES

### EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2019

Au 31 mars 2019, 727 personnes travaillaient au Ministère, soit 683 employés permanents et 44 employés occasionnels.

### Répartition de l'effectif du Ministère par secteur d'activité au 31 mars

Secteur d'activité	Nombre d'employés 2018-2019	Nombre d'employés 2017-2018	Écart
Administration	132	125	7
Politiques économiques	75	79	-4
Industries stratégiques et projets économiques majeurs	104	113	-9
Commerce extérieur et Export Québec	70	76	-6
Services aux entreprises et affaires territoriales	239	235	4
Science et innovation	107	107	0
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>735</b>	<b>-8</b>

### Effectif en poste au 31 mars<sup>28</sup>

	2018-2019	2017-2018
Permanent	683	678
Occasionnel	44	57
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>735</b>

### Heures rémunérées<sup>29</sup> au 31 mars<sup>30</sup>

	2018-2019	2017-2018
Permanent	1 180 385	1 168 551
Occasionnel	81 147	80 527
<b>Total</b>	<b>1 261 532</b>	<b>1 249 078</b>

<sup>28</sup> Effectif en poste au 31 mars: le nombre de personnes occupant un poste permanent ou occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

<sup>29</sup> Heures rémunérées: consommation entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars (cumulatif), qui représente les heures travaillées et payées.

<sup>30</sup> Les données sont extraites par le Secrétariat du Conseil du trésor. La période couverte s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque exercice financier.

## Heures rémunérées par secteur d'activité au 31 mars

Secteur d'activité	Heures rémunérées 2018-2019	Heures rémunérées 2017-2018	Écart
Administration	219 580	211 795	7 785
Politiques économiques	139 764	139 456	308
Industries stratégiques et projets économiques majeurs	187 960	191 783	-3 823
Commerce extérieur et Export Québec	115 416	114 335	1 081
Services aux entreprises et affaires territoriales	414 403	407 220	7 183
Science et innovation	184 409	184 489	-80
<b>Total en heures rémunérées<sup>31</sup></b>	<b>1 261 532</b>	<b>1 249 078</b>	<b>12 454</b>
<b>Total en ETC transposés<sup>32</sup></b>	<b>690,76</b>	<b>683,94</b>	<b>6,82</b>

Les écarts s'expliquent par les différents mouvements de personnel, car il n'y a eu aucune réorganisation majeure au sein du Ministère.

## Répartition de l'effectif du Ministère par région administrative au 31 mars<sup>33</sup>

Région administrative	Nombre d'employés 2018-2019	Nombre d'employés 2017-2018
Bas-Saint-Laurent	10	10
Saguenay-Lac-Saint-Jean	11	9
Capitale-Nationale	382	378
Mauricie	10	10
Estrie	11	10
Montréal	205	218
Outaouais	7	8
Abitibi-Témiscamingue	10	9
Côte-Nord	7	7
Nord-du-Québec	4	3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7	9
Chaudière-Appalaches	11	12

<sup>31</sup> Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel permanent et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

<sup>32</sup> Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

<sup>33</sup> Il s'agit du nombre de personnes occupant un poste permanent ou occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

Région administrative (suite)	Nombre d'employés 2018-2019	Nombre d'employés 2017-2018
Laval	8	7
Lanaudière	8	8
Laurentides	8	7
Montérégie	19	20
Centre-du-Québec	9	10
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>735</b>

## FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

Pour l'année civile 2018, le Ministère a investi 1 280 056,92\$ dans la formation de son personnel. Cette somme comprend les coûts directs et indirects liés à la formation ainsi que les salaires du personnel.

### Répartition des investissements totaux destinés à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2018		2017	
	Coûts directs et salaires	Coûts indirects <sup>34</sup>	Coûts directs et salaires	Coûts indirects <sup>34</sup>
Favoriser le perfectionnement des compétences	641 191,43\$		524 980,06\$	
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	235 776,66\$		193 869,28\$	
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	128 106,10\$		114 196,41\$	
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	129 162,23\$		111 670,55\$	
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	60 249,71\$		91 870,00\$	
<b>Total</b>	<b>1 194 486,13\$</b>	<b>85 570,79\$</b>	<b>1 036 586,30\$</b>	<b>130 145,21\$</b>

### Évolution de l'investissement en formation

	2018	2017
Proportion de la masse salariale (%)	2,35	2,26
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,94	3,70
Montant alloué par personne (\$)	1 677,66\$	1 587,39

### Jours de formation selon les catégories d'emploi<sup>35</sup>

Catégorie d'emploi	2018	2017
Cadre	469	329
Professionnel	1 735	1 892
Fonctionnaire	691	497

<sup>34</sup> Les coûts indirects sont constitués des frais de déplacement liés aux formations (p. ex. transport, repas, hébergement). Pour des raisons administratives, les coûts indirects ne peuvent être détaillés par champ d'activité.

<sup>35</sup> Excluant les étudiants et les stagiaires.

## PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Au cours de l'année 2018-2019, 29 employés permanents ont pris leur retraite.

### Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2018-2019	2017-2018
Cadre	5	1
Professionnel	13	8
Fonctionnaire	11	6
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>15</b>

Par ailleurs, le taux de roulement du personnel permanent, pour l'année 2018-2019, a été de 18,1%. En excluant les départs à la retraite, ce taux est passé à 13,8%, comparativement à 8,9% en 2017-2018.

### Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel permanent

	Taux de départ volontaire
<b>2018-2019</b>	18,1%
<b>2017-2018</b>	11,1%
<b>2016-2017</b>	10,1%

## MOBILISATION DU PERSONNEL ET CLIMAT DE TRAVAIL

Le Ministère a mis en place des plans d'action ministériel et sectoriels à la suite des résultats obtenus dans le cadre d'un sondage visant la mobilisation du personnel.

### 4.1.1 ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le Ministère, dont le personnel est nommé en application de la Loi sur la fonction publique, doit rendre compte de ses résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi.

## DONNÉES GLOBALES

### Effectif permanent

Catégorie d'emploi	Au 31 mars 2019
Nombre de membres de l'effectif permanent	683

### Nombre total des personnes embauchées<sup>36</sup>, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2018-2019<sup>37</sup>

	Permanent <sup>38</sup>	Occasionnel <sup>39</sup>	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	51	50	41	16	<b>158</b>

<sup>36</sup> Si, au cours de la période visée, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle a été comptabilisée selon les deux statuts.

<sup>37</sup> Les données sont transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

<sup>38</sup> Les données sur l'embauche du personnel permanent incluent uniquement les données sur le recrutement.

<sup>39</sup> Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut uniquement les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne a été retenu dans la période visée. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel ont été exclus du nombre total de personnes embauchées.

## MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

### Embauche des membres de groupes cibles en 2018-2019<sup>40</sup>

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2018-2019	Membres des minorités visibles et ethniques	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche par statut d'emploi (%) <sup>41</sup>
Permanent <sup>41</sup>	51	12	0	1	0	13	25,49
Occasionnel <sup>42</sup>	50	13	2	0	0	14	28,00
Étudiant	41	10	0	0	0	10	24,39
Stagiaire	16	7	0	0	0	7	43,75

### Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Permanent (%)	25,49	39,39	36,36
Occasionnel (%)	28,00	35,38	26,09
Étudiant (%)	24,39	32,35	25,00
Stagiaire (%)	43,75	29,17	18,18

### Évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif permanent : résultats comparatifs au 31 mars

Groupes cibles	2019		2018		2017	
	Nombre	Taux de présence (%)	Nombre	Taux de présence (%)	Nombre	Taux de présence (%)
Autochtones	4	0,59	2	0,29	3	0,45
Anglophones	6	0,88	6	0,88	6	0,89
Personnes handicapées	8	1,17	11	1,62	10	1,49

<sup>40</sup> Les données sont transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

<sup>41</sup> Les données sur l'embauche du personnel permanent incluent uniquement les données sur le recrutement.

<sup>42</sup> Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut uniquement les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne a été retenu dans la période visée. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel ont été exclus du nombre total de personnes embauchées.

Évolution de la présence des membres minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif permanent et occasionnel : résultats comparatifs au 31 mars 2019

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre	Taux de présence (%)
Montréal/Laval	71	33,33
Outaouais/Montérégie	4	15,38
Estrie/Lanaudière/Laurentides	1	3,70
Capitale-Nationale	45	11,87
Autres régions	6	7,59

Présence des membres minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif permanent et occasionnel : résultats pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2019

Groupe cible	Nombre	Taux de présence (%)
Minorités visibles et ethniques	3	4,55

FEMMES

Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi<sup>40</sup>

	Permanent	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	51	50	41	16	158
Nombre de femmes embauchées	27	29	24	8	88
Taux d'embauche de femmes (%)	52,94	58,00	58,54	50,00	55,70

Taux de présence des femmes dans l'effectif permanent au 31 mars 2019

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel <sup>43</sup>	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total	73	479	83	48	683
Femmes	24	239	68	46	377
Taux de représentativité des femmes (%)	32,88	49,90	81,93	95,83	55,20

<sup>43</sup> Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

## AUTRES MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

L'exercice de reddition de comptes est l'occasion de faire état des actions ou mesures appliquées dans les MO afin de favoriser la gestion de la diversité.

### Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2018 (cohorte 2019)	Automne 2017 (cohorte 2018)	Automne 2016 (cohorte 2017)
Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	2	1	1
	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars	1	0	0

### Autres mesures ou actions en 2018-2019 (activités de formation, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Bonifier le processus de dotation afin de repérer en priorité les employés membres de groupes cibles	Tous les groupes cibles	Personnel de la Direction des ressources humaines
Présenter le nouveau Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques	Minorités visibles et ethniques	Ensemble des gestionnaires
Poursuivre la mise en place des mesures prévues au PDEIPH 2016-2019	Personnes handicapées	Tout le personnel
Sensibiliser les employés dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées	Tout le personnel	Tout le personnel
Adapter les postes et les outils de travail afin de répondre aux besoins des personnes handicapées	Personnes handicapées	Personnes handicapées
Sensibiliser les employés dans le cadre de la Semaine de la santé mentale	Tout le personnel	Tout le personnel

#### 4.1.2 GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit qu'une organisation publique doit faire état, dans son rapport annuel, de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs exprimé en heures rémunérées. Cet état doit notamment présenter le total de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi.

##### Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019

Catégorie d'emploi <sup>44</sup>	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	Nombre d'employés <sup>45</sup>
Personnel d'encadrement	132 458	56 <sup>46</sup>	132 514	72,56	73
Personnel professionnel	855 265	7 837	863 102	472,60	510
Personnel de bureau, technicien et assimilé	264 978	938	265 916	145,60	144
<b>Total en heures</b>	<b>1 252 701</b>	<b>8 831</b>	<b>1 261 532</b>	<b>690,76</b>	<b>727</b>
<b>Total en ETC transposés<sup>47</sup></b>	<b>685,92</b>	<b>4,84</b>	<b>690,76</b>		

Le Ministère a respecté la cible des heures rémunérées fixée par le Conseil du trésor durant l'exercice financier 2018-2019 à 1 276 558 heures rémunérées.

<sup>44</sup> Les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

<sup>45</sup> Le nombre d'employés correspond au total des personnes considérées actives à une date donnée. Les personnes sur liste de rappel ne sont pas considérées comme des personnes actives.

<sup>46</sup> Aucune rémunération ou compensation sous forme de congé n'est versée aux cadres pour les heures effectuées en plus de celles comprises dans la semaine normale de travail. Ce nombre correspond à la réserve d'heures supplémentaires effectuées par les employés qui ont été promus à un poste de cadre au cours de l'année. Ainsi, avant que ces employés soient nommés cadres, leurs heures ont été payées conformément aux conditions de travail en vigueur.

<sup>47</sup> Un ETC équivaut à 1 826,3 heures par an.

## 4.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

### LES DÉPENSES

Le budget de dépenses initialement accordé au Ministère pour l'exercice 2018-2019 se chiffrait à 1 017,4 M\$. Les dépenses probables pour 2018-2019 s'élèvent à 1 263,1 M\$, comparativement à 890,0 M\$ en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 373,1 M\$.

#### Budget et dépenses par programme

Programmes	Budget de dépenses 2018-2019 <sup>48</sup> (000 \$)	Dépenses probables 2018-2019 <sup>49</sup> (000 \$)	Dépenses réelles 2017-2018 <sup>50</sup> (000 \$)	Écart <sup>51</sup> (000 \$)	Variation <sup>52</sup> (%)
1. Direction et administration	33 496,9	32 587,0	32 288,5	298,5	0,9
2. Développement de l'économie	306 208,3	621 138,5	340 523,5	280 615,0	82,4
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	206 969,1	275 592,2	245 680,9	29 911,3	12,2
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	241 591,0	101 302,3	62 540,1	38 762,2	62,0
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	229 085,0	232 515,2	208 957,9	23 557,3	11,3
<b>Total</b>	<b>1 017 350,3</b>	<b>1 263 135,2</b>	<b>889 990,9</b>	<b>373 144,3</b>	<b>41,9</b>

#### COMPARAISON ENTRE LE BUDGET DE DÉPENSES ET LES DÉPENSES PROBABLES 2018-2019

Les dépenses probables du Ministère pour l'exercice 2018-2019 sont supérieures de 245,8 M\$ au budget de dépenses. Cette augmentation s'explique en grande partie par des crédits supplémentaires obtenus par l'entremise du Fonds de suppléance pour des initiatives ciblées ou déjà annoncées au Budget de dépenses 2018-2019 visant l'augmentation du potentiel de l'économie du Québec et par des dépenses moins élevées que prévu au sein des programmes administrés par Investissement Québec pour le Fonds du développement économique.

<sup>48</sup> Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2018-2019 – Crédits des ministères et organismes, mars 2018.

<sup>49</sup> Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>50</sup> Les données 2017-2018 ont été redressées sur une base comparative. Elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2017-2018.

<sup>51</sup> Il s'agit de l'écart entre les dépenses probables 2018-2019 et les dépenses réelles 2017-2018.

<sup>52</sup> Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2017-2018.

## COMPARAISON ENTRE LES DÉPENSES PROBABLES 2018-2019 ET LES DÉPENSES RÉELLES 2017-2018

Au programme 1 « Direction et administration », les dépenses probables 2018-2019 s'établissent à 32,6 M\$, soit une somme comparable à celle de l'exercice précédent.

Au programme 2 « Développement de l'économie », les dépenses probables ont augmenté de 280,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'octroi d'aides financières pour la décontamination, le réaménagement, la revalorisation et la mise à niveau de terrains contaminés afin qu'ils soient disponibles à des fins de développement économique ainsi que par le versement de l'aide financière octroyée à la Ville de Montréal pour soutenir sa stratégie de développement économique.

Au programme 3 « Développement de la science, de la recherche et de l'innovation », la variation de 29,9 M\$ s'explique notamment par des dépenses en 2018-2019 pour le développement d'une grappe en intelligence artificielle.

Au programme 4 « Interventions relatives au Fonds du développement économique », les dépenses probables ont augmenté de 38,8 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par des contributions financières plus élevées de 21,7 M\$ et par la hausse des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement de 17,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Au programme 5 « Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation », les dépenses probables ont augmenté de 23,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent. La variation s'explique principalement par la bonification des aides accordées aux trois fonds de recherche pour la réalisation de mesures prévues à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022.

### Répartition du budget des dépenses du Ministère en 2018-2019 par supercatégorie

Supercatégorie <sup>53</sup>	Budget de dépenses 2018-2019 <sup>54</sup> (000 \$)	Dépenses probables 2018-2019 <sup>55</sup> (000 \$)	Dépenses réelles 2017-2018 <sup>56</sup> (000 \$)
Rémunération	60 599,1	61 777,7	58 215,1
Fonctionnement	30 953,8	32 868,2	59 626,8
Affectation à un fonds spécial	75 551,0	90 094,2	68 433,6
Transfert	684 206,4	1 067 187,0	709 613,8
Créances douteuses	166 040,0	11 208,1	(5 898,4)
<b>Total</b>	<b>1 017 350,3</b>	<b>1 263 135,2</b>	<b>889 990,9</b>

<sup>53</sup> Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les MO pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements. Les notes explicatives du Budget de dépenses 2018-2019 – Crédits des ministères et organismes en donnent la définition.

<sup>54</sup> Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2018-2019 – Crédits des ministères et organismes, mars 2018.

<sup>55</sup> Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>56</sup> Les données 2017-2018 ont été redressées sur une base comparative. Elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2017-2018.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement pour les immobilisations s'élevait à 2,7 M\$ en 2018-2019. Les investissements probables totalisent 2,0 M\$ comparativement à 1,0 M\$ d'investissements réels en 2017-2018, soit une augmentation de 1,0 M\$ qui s'explique principalement par une hausse des investissements en ressources informationnelles.

### Budget d'investissement

Supercatégorie <sup>57</sup>	Budget d'investissement 2018-2019 <sup>58</sup> (000 \$)	Investissements probables 2018-2019 <sup>59</sup> (000 \$)	Investissements réels 2017-2018 <sup>60</sup> (000 \$)
Immobilisations	2 675,0	2 018,2	1 037,2

## VENTILATION DES DÉPENSES DE TRANSFERT

Le tableau cidessous présente la ventilation des montants versés au cours des deux derniers exercices financiers dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le Ministère. Ces montants sont classés selon la structure budgétaire du Ministère. Pour l'exercice financier 2018-2019, sur un budget initial de 684,2 M\$, les dépenses ont totalisé 1 067,2 M\$ comparativement à 709,6 M\$ en 2017-2018, soit une augmentation de 357,6 M\$. Le tableau qui suit présente le détail des variations.

Programme 1. Direction et administration	Dépenses probables 2018-2019 <sup>61</sup> (000 \$)	Dépenses réelles 2017-2018 <sup>62</sup> (000 \$)	Écart (000 \$)
Autres crédits de transfert	540,9	574,5	(33,6)
<b>Total programme 1</b>	<b>540,9</b>	<b>574,5</b>	<b>(33,6)</b>

<sup>57</sup> Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les MO pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements. Les notes explicatives du Budget de dépenses 2018-2019 - Crédits des ministères et organismes en donnent la définition.

<sup>58</sup> Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2018-2019 - Crédits des ministères et organismes, mars 2018.

<sup>59</sup> Les investissements sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>60</sup> Les données 2017-2018 ont été redressées sur une base comparative. Elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2017-2018.

<sup>61</sup> Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>62</sup> Les données 2017-2018 ont été redressées sur une base comparative; elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2017-2018.

<b>Programme 2. Développement de l'économie</b>	<b>Dépenses probables 2018-2019<sup>61</sup> (000 \$)</b>	<b>Dépenses réelles 2017-2018<sup>62</sup> (000 \$)</b>	<b>Écart (000 \$)</b>
Appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence	13 628,5	13 777,7	(149,2)
Économie sociale	8 229,2	9 902,6	(1 673,4)
Exportation	27 531,9	23 010,1	4 521,8
Fonds d'accélération des collaborations en santé	13 500,0	6 000,0	7 500,0
Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé	2 629,0	10 000,0	(7 371,0)
Infrastructure en entrepreneuriat collectif	989,8	959,8	30,0
PME en action	7 496,9	5 106,8	2 390,1
Projet ENCQOR	13 030,0	11 200,0	1 830,0
Projets mobilisateurs	11 200,0	8 200,0	3 000,0
Québec branché	14 434,4	14 727,8	(293,4)
Soutien à l'entrepreneuriat et aide aux initiatives régionales	31 818,5	30 878,7	939,8
Soutien au développement économique de la Ville de Montréal	90 000,0	10 000,0	80 000,0
Autres crédits de transfert	332 644,5	118 793,9	213 850,6
<b>Total programme 2</b>	<b>567 132,7</b>	<b>262 557,4</b>	<b>304 575,3</b>

<b>Programme 3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation</b>	<b>Dépenses probables 2018-2019<sup>61</sup> (000 \$)</b>	<b>Dépenses réelles 2017-2018<sup>62</sup> (000 \$)</b>	<b>Écart (000 \$)</b>
Infrastructures de recherche et d'innovation	64 000,0	64 000,0	0,0
Soutien à la culture scientifique	5 834,3	5 934,0	(99,7)
Soutien à la recherche	112 197,3	102 164,1	10 033,2
Soutien à la valorisation, au transfert et à l'innovation	85 588,8	65 990,8	19 598,0
<b>Total programme 3</b>	<b>267 620,4</b>	<b>238 088,9</b>	<b>29 531,5</b>

<b>Programme 5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation</b>	<b>Dépenses probables 2018-2019<sup>63</sup> (000 \$)</b>	<b>Dépenses réelles 2017-2018<sup>64</sup> (000 \$)</b>	<b>Écart (000 \$)</b>
Centre de recherche industrielle du Québec	17 371,1	13 871,1	3 500,0
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	62 734,1	56 000,7	6 733,4
Fonds de recherche du Québec – Santé	90 980,4	84 572,1	6 408,3
Fonds de recherche du Québec – Société et culture	60 807,4	53 949,1	6 858,3
<b>Total programme 5</b>	<b>231 893,0</b>	<b>208 393,0</b>	<b>23 500,0</b>

	<b>Dépenses probables 2018-2019<sup>63</sup> (000 \$)</b>	<b>Dépenses réelles 2017-2018<sup>64</sup> (000 \$)</b>	<b>Écart (000 \$)</b>
<b>Total du Ministère</b>	<b>1 067 187,0</b>	<b>709 613,8</b>	<b>357 573,2</b>

## LE COÛT DES BIENS ET SERVICES NON TARIFÉS (COÛT DE REVIENT)

Des travaux visant à établir le coût de revient des principaux biens et services ont déjà été réalisés pour trois services du Ministère, lesquels sont révisés annuellement et présentés à la section suivante, portant sur la Politique de financement des services publics. Aucun exercice d'établissement du coût de revient d'autres biens et services n'a eu lieu au courant de l'année financière.

### 4.2.1 POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité. Elle vise également à assurer la transparence et la reddition de comptes relatives au processus tarifaire.

Les services tarifés au Ministère sont :

- la délivrance d'actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives;
- la délivrance de permis de remboursement;
- les attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement.

Les coûts des services tarifés ont été évalués selon la comptabilité par activité, qui consiste à distribuer les coûts des ressources (humaines, matérielles, financières et informationnelles) entre les différentes activités pour ensuite établir le coût des services tarifés.

<sup>63</sup> Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>64</sup> Les données 2017-2018 ont été redressées sur une base comparative; elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2017-2018.

## Niveau de financement des services tarifés

Biens ou services tarifés	Revenus probables 2018-2019 <sup>65</sup> (000 \$)	Coût des services (000 \$)	Niveau de financement atteint (%)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	35,9	99,4	36,1
Délivrance de permis de remboursement <sup>66</sup>	2 422,4	204,2	1 186,3
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	147,0	266,4	55,2

Les niveaux de financement visés par la tarification ainsi que la justification de ces niveaux sont présentés au tableau suivant sur les biens ou les services tarifés.

## Cible de financement des services tarifés

Biens ou services tarifés	Niveau de financement visé	Justification
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant les tarifs comparables à ceux des autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral.
Délivrance de permis de remboursement	100 %	Le niveau de financement atteint (1 186 %) s'explique notamment par l'augmentation du nombre de demandes et du nombre de demandes traitées en ligne.
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.

À titre indicatif, le tableau ci-dessous présente la méthode de fixation des tarifs, la date de la dernière indexation, de même que le mode d'indexation des tarifs des biens ou services tarifés.

<sup>65</sup> Les revenus sont dits «probables» tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

<sup>66</sup> En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis à celui de l'Ontario. Aujourd'hui, le coût du permis (permis A - fabricant) au Québec est de 346 \$ par an, ce qui est moins que le montant exigé dans ces deux autres provinces (400 \$ par an).

## Méthodes de fixation des tarifs

Biens ou services tarifés	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière indexation	Mode d'indexation des tarifs
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral	1 <sup>er</sup> avril 2018	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Délivrance de permis de remboursement	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres provinces canadiennes	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Coût de revient	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation

Durant la dernière année, le Ministère n'a procédé à aucune nouvelle tarification de biens ou de services. Voici la liste des services offerts par le Ministère qui ne font pas l'objet d'une tarification :

- délivrance de certificat d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
  - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle,
  - congé fiscal pour chercheurs étrangers,
  - congé fiscal pour experts étrangers,
  - crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive en partenariat privé,
  - crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires,
  - reconnaissance à titre de centre de recherche public admissible,
  - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible,
  - réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires,
  - régime d'investissement coopératif,
  - ristourne à impôt différé;
- accompagnement et conseils aux entreprises par les conseillers en développement économique régional, les conseillers industriels, les experts en affaires internationales et les professionnels de la gestion.

### 4.2.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

#### Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019

	Nombre	Valeur (000 \$)
Contrats de service avec une personne physique <sup>67</sup>	1	33,0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>68</sup>	63	4 429,3
<b>Total des contrats de service</b>	<b>64</b>	<b>4 462,3</b>

<sup>67</sup> Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

<sup>68</sup> Inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

## 4.3 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

### PRINCIPALES RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a concentré ses efforts en matière de ressources informationnelles afin de soutenir sa mission par un appui à ses orientations stratégiques. L'internalisation de ressources humaines s'est poursuivie pour une seconde année ce qui a eu pour résultat que seize des dix-sept postes autorisés étaient comblés au 31 mars 2019. Par ses projets, le Ministère a également contribué aux orientations gouvernementales liées à la Stratégie gouvernementale en TI.

La période de rodage des projets de mise en place d'un service en ligne pour le Programme Exportation et de mise en place d'un portail de services électroniques s'est terminée en mai 2018. La mise à niveau des infrastructures technologiques de relève s'est poursuivie afin que la période de rodage se déroule en 2019-2020. Par ailleurs, les travaux de transformation des services en ligne ont débuté en août 2018 et ceux visant la modernisation de la Direction de l'entrepreneuriat collectif ont repris en octobre 2018, grâce à l'arrivée de ressources consacrées à ce projet. Aussi, en décembre 2018, les travaux liés au projet de remodelage des outils appuyant la démarche d'accompagnement-conseil stratégique ont commencé une fois la solution technologique choisie.

Quant aux technologies, le Ministère a poursuivi sa rationalisation des liens de télécommunication qui relie les bureaux régionaux avec Québec et Montréal. Il a également amorcé la migration de l'ensemble de ses postes de travail vers le système d'exploitation Windows 10 et la suite bureautique Office 365 à la suite de la réalisation d'une étude d'opportunité qui prenait en compte l'ensemble des coûts requis pour abandonner l'ancien système d'exploitation, qui ne sera plus supporté par le fournisseur dès janvier 2020.

### Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles en 2018-2019

Catégorie de coûts	Capitalisables prévus (000 \$)	Capitalisables réels (000 \$)	Non capitalisables prévus (000 \$)	Non capitalisables réels (000 \$)
Activités d'encadrement	0,0	0,0	923,2	1 490,8
Activités de continuité	316,3	916,3	5 694,5	6 236,6
Projets	1 407,7	759,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>1 724,0</b>	<b>1 675,3</b>	<b>6 617,7</b>	<b>7 727,4</b>

Alors que la gestion et la coordination de certaines activités ont nécessité davantage d'efforts que prévu, le renouvellement des ordinateurs portables a été devancé lors de la migration vers Windows 10. Quant aux écarts liés aux projets, ceux-ci s'expliquent par un manque de ressources; certains projets sont reportés.

## Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles en 2018-2019

Liste des projets	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Mise à niveau des infrastructures technologiques de relève	95	Il ne manque que la période de rodage pour ce projet.
Modernisation de la Direction de l'entrepreneuriat collectif	30	Le projet a été suspendu jusqu'en octobre 2018, car l'appel d'offres a été retardé.
Remodelage des outils appuyant la démarche - Accompagnement-conseil stratégique	20	L'approbation du dossier d'opportunité a eu lieu en septembre 2018 et la solution a été choisie en décembre 2018.
Transformation des services en ligne	22	L'approbation du dossier d'opportunité et le choix de la solution ont eu lieu en août 2018.

## Liste des principaux projets en ressources informationnelles et des ressources y étant affectées

Liste des projets	Ressources humaines prévues (000 \$)	Ressources humaines utilisées (000 \$)	Ressources financières prévues (000 \$)	Ressources financières utilisées (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Mise à niveau des infrastructures technologiques de relève	75,6	80,6	104,1	159,2	Une partie plus importante que prévu de ce projet a été réalisée en 2018-2019
Mise en place d'un portail de services électroniques	0,0	44,5	0,0	0,0	La période de rodage s'est terminée en mai 2018.
Mise en place d'un service en ligne pour le Programme Exportation	0,0	50,1	0,0	0,0	La période de rodage s'est terminée en mai 2018.
Modernisation de la Direction de l'entrepreneuriat collectif	243,2	130,0	213,9	118,7	Le projet a été suspendu jusqu'en octobre 2018, car l'appel d'offres a été retardé.
Remodelage des outils appuyant la démarche - Accompagnement-conseil stratégique	179,3	24,2	44,3	0,0	L'approbation du dossier d'opportunité a eu lieu en septembre 2018 et la solution a été choisie en décembre 2018.
Transformation des services en ligne	108,2	151,8	0,0	0,0	L'approbation du dossier d'opportunité et le choix de la solution ont eu lieu en août 2018.

## 4.4 FONDS D'INVESTISSEMENT

### 4.4.1 FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les résultats du financement accordé dans le cadre du Fonds du développement économique (FDE) s'élèvent à 1 187,4 M\$. Cette somme, provenant des programmes et mandats, a permis de soutenir des projets d'une valeur de 5 136 M\$, qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 9 007 emplois. S'y ajoutent des engagements de 116,2 M\$ dans des fonds d'investissement, portant le financement global à 1 303,6 M\$. Les interventions sous la forme de prêts et de garanties de prêt représentent 62,4 % du financement du FDE, tandis que celles sous la forme de contributions financières non remboursables représentent 5,6 %.

#### Résultats globaux des activités de financement

Interventions financières	2018-2019
Financements autorisés (en M\$)	1 303,6
Valeur déclarée des projets (en M\$) <sup>(1)</sup>	5 136,0
Nombre d'interventions financières	566
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>	9 007

<sup>(1)</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

#### Répartition du financement par programme

Programme	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
ESSOR <sup>(2)</sup>	277	448,5	1 739,3	5 124
Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale	27	5,3	129,0	186
Programme Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie	98	23,4	105,5	522
Programme Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Sources	19	18,5	50,3	80
Programme Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches	6	1,6	5,7	109
Programme Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic	5	0,4	1,4	5
Programme d'appui au développement des attraits touristiques	17	25,0	65,9	417
Programme Créativité Québec	81	118,5	393,7	1 341
Programme Fonds de diversification de l'industrie forestière de PF Résolu Canada inc.	4	1,5	3,7	91
AR21 - Projet de jeux vidéo afin de développer la propriété intellectuelle québécoise	5	1,5	6,5	39

Programme (suite)	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
Programme Capital logistique Québec	1	6,2	52,4	0
BioMed Propulsion	2	7,9	41,7	19
Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises	1	0,1	0,6	0
Mandats gouvernementaux <sup>(3)</sup>	19	529,0	2 540,5	1 074
<b>Sous-total</b>	<b>562</b>	<b>1 187,4</b>	<b>5 136,0</b>	<b>9 007</b>
Fonds d'investissement <sup>(4)</sup>	4	116,2	n. d.	n. d.
<b>Total</b>	<b>566</b>	<b>1 303,6</b>	<b>5 136,0</b>	<b>9 007</b>

<sup>(1)</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

<sup>(2)</sup> Aux interventions régulières s'ajoutent celles faites en vertu de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec financées à même le programme.

<sup>(3)</sup> Aides financières ponctuelles accordées en vertu de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec.

<sup>(4)</sup> La valeur du financement représente la participation du gouvernement par l'entremise du FDE à la capitalisation de quatre fonds, en vertu de l'article 21 de la Loi sur Investissement Québec.

Source: Investissement Québec.

## Répartition du financement par secteur d'activité économique

Programme	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
<b>PRIMAIRE</b>				
Agriculture et pêche	0	0,0	0,0	0
Foresterie	3	0,7	2,7	7
Mines	1	35,0	70,0	358
<b>Total partiel</b>	<b>4</b>	<b>35,7</b>	<b>72,7</b>	<b>365</b>
<b>SECONDAIRE</b>				
Construction	0	0,0	0,0	0
Alimentation et boissons	50	93,2	411,6	542
Caoutchouc et plastique	25	39,9	149,3	666
Vêtements, textiles et cuir	9	13,3	44,4	132
Produits du bois et meubles	58	57,8	252,8	1 068
Papier et imprimerie	22	152,2	720,0	369
Métaux de première transformation et produits métalliques	90	81,0	354,3	1 589
Machinerie	49	75,5	821,5	689
Matériel de transport	18	43,8	394,1	278

Programme (suite)	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
Produits électriques et électroniques	30	42,5	212,8	535
Produits minéraux non métalliques	12	8,1	27,2	37
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	26	58,8	267,9	519
Industries manufacturières diverses	14	10,1	22,5	97
<b>Total partiel</b>	<b>403</b>	<b>676,2</b>	<b>3 678,3</b>	<b>6 521</b>
<b>TERTIAIRE</b>				
Services professionnels, scientifiques et techniques	16	69,1	165,7	243
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	45	72,2	153,9	859
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	9	7,5	22,8	172
Commerce de gros et de détail et transport	21	86,3	291,2	86
Soins de santé et services sociaux	7	2,5	90,9	111
Hébergement et services de restauration	16	13,1	37,7	399
Services divers	41	224,8	622,7	251
<b>Total partiel</b>	<b>155</b>	<b>475,5</b>	<b>1 385,0</b>	<b>2 121</b>
<b>Sous-total</b>	<b>562</b>	<b>1 187</b>	<b>5 136</b>	<b>9 007</b>
Fonds d'investissement <sup>(2)</sup>	4	116,2	n. d.	n. d.
<b>TOTAL</b>	<b>566</b>	<b>1 303,6</b>	<b>5 136,0</b>	<b>9 007</b>

<sup>(1)</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

<sup>(2)</sup> Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Les interventions du FDE ont porté principalement sur des projets liés à des entreprises du secteur secondaire, soit 72 % des interventions financières de 2018-2019, et elles ont touché principalement les secteurs des métaux de première transformation et des produits métalliques, des produits du bois et des meubles ainsi que le secteur de l'alimentation et des boissons. Le secteur secondaire compte également pour 72 % des emplois créés ou sauvegardés.

## Répartition du financement par région administrative

Région administrative	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
01 Bas-Saint-Laurent	12	21,3	74,6	278
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	26	98,5	234,6	110
03 Capitale-Nationale	41	48,9	194,3	565
04 Mauricie	76	23,0	103,4	553
05 Estrie	48	175,0	810,2	1 107
06 Montréal	88	418,2	1 958,1	2 156
07 Outaouais	8	9,8	40,8	47
08 Abitibi-Témiscamingue	4	1,1	4,1	13
09 Côte-Nord	6	6,4	11,2	234
10 Nord-du-Québec	5	74,6	234,7	386
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	3,0	71,9	171
12 Chaudière-Appalaches	72	86,8	342,1	977
13 Laval	15	21,4	48,8	307
14 Lanaudière	13	12,2	53,8	237
15 Laurentides	25	53,6	509,5	383
16 Montérégie	53	94,4	292,5	948
17 Centre-du-Québec	68	39,2	151,3	535
<b>Sous-total</b>	<b>562</b>	<b>1 187,4</b>	<b>5 136,0</b>	<b>9 007</b>
Fonds d'investissement <sup>(2)</sup>	4	116,2	n. d.	n. d.
<b>Total</b>	<b>566</b>	<b>1 303,6</b>	<b>5 136,0</b>	<b>9 007</b>

<sup>(1)</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

<sup>(2)</sup> Cette information n'est pas disponible par région administrative.

Le Ministère et IQ ont des bureaux répartis dans l'ensemble des régions du Québec, ce qui permet de contribuer au développement de toutes les régions. Au cours de l'exercice, les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Estrie et de Montréal ont bénéficié de 58 % des 1 187,4 M\$ accordés par le FDE. Les sommes investies dans ces régions devraient contribuer à 37 % des emplois créés ou sauvegardés. Les autres régions du Québec ont, pour leur part, bénéficié de 42 % des montants alloués par le FDE, montants qui devraient contribuer à près de 63 % des emplois créés ou sauvegardés. Par ailleurs en 2018-2019, les régions de la Mauricie, de Montréal et de la Chaudière-Appalaches ont bénéficié de 42 % des 562 interventions financières du FDE.

## Répartition du financement selon la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>
<b>PME</b>				
Moins de 5 employés	63	318,2	1 193,0	66
De 5 à 19 employés	122	111,0	359,7	594
De 20 à 199 employés	311	472,6	1 801,1	4 742
<b>Grande entreprise</b>				
200 employés ou plus	66	285,6	1 782,3	3 605
<b>Sous-total</b>	<b>562</b>	<b>1 187,4</b>	<b>5 136,0</b>	<b>9 007</b>
Fonds d'investissement <sup>(2)</sup>	4	116,2	n. d.	n. d.
<b>Total</b>	<b>566</b>	<b>1 303,6</b>	<b>5 136,0</b>	<b>9 007</b>

<sup>(1)</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

<sup>(2)</sup> Cette information n'est pas disponible par taille d'entreprise.

Au cours de l'année 2018-2019, 88 % des interventions financières ont visé des entreprises de moins de 200 employés.

## Mesures fiscales

Les principaux objectifs des mesures fiscales sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de stimuler l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique des régions du Québec. Au cours de l'exercice 2018-2019, 310 certificats initiaux ont été délivrés ainsi que 1 975 attestations annuelles. Rappelons que les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et qu'ils confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par IQ. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

## Fonds d'investissement

IQ agit à titre de mandataire pour la mise en place et la gestion de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice, il a participé à la mise en place de trois nouveaux fonds, soit ACET Capital 2, le Fonds Cycle Capital IV et Terallys Capital Fonds d'Innovation 2018, ainsi qu'à la recapitalisation du Fonds Ecofuel I. L'engagement total du gouvernement dans ces fonds, par l'entremise du FDE, s'élève à 116,2 M\$.

## Valeur du portefeuille

Au 31 mars 2019, le portefeuille du FDE avait une valeur de 6,1 G\$, ce qui comprenait 1 515 interventions financières auprès de 1 176 entreprises.

#### 4.4.2 FONDS CAPITAL MINES HYDROCARBURES

Le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH) a été institué au sein du Ministère le 14 juillet 2015 en vertu de la Loi sur Investissement Québec. Ce fonds vise à faire fructifier et accroître les investissements en participations dans des entreprises qui exploitent des substances minérales du domaine de l'État ou qui en font la transformation au Québec. Dans ce dernier cas, les substances minérales transformées doivent avoir été exploitées par une entreprise affiliée.

##### Rôles et responsabilités

La responsabilité du fonds CMH revient au ministre de l'Économie et de l'Innovation, tandis que sa gestion est confiée à IQ ou à celle de ses filiales désignée par IQ. Chaque projet d'investissement est autorisé par le ministre suivant l'obtention d'un avis favorable du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner.

##### Résultats du fonds CMH

Au cours de l'exercice 2018-2019, trois interventions financières ont été autorisées. Ces interventions, dont la valeur des projets est de 1 177 M\$, ont nécessité un financement de 92,5 M\$.

##### Résultats globaux des activités de financement<sup>(1)</sup>

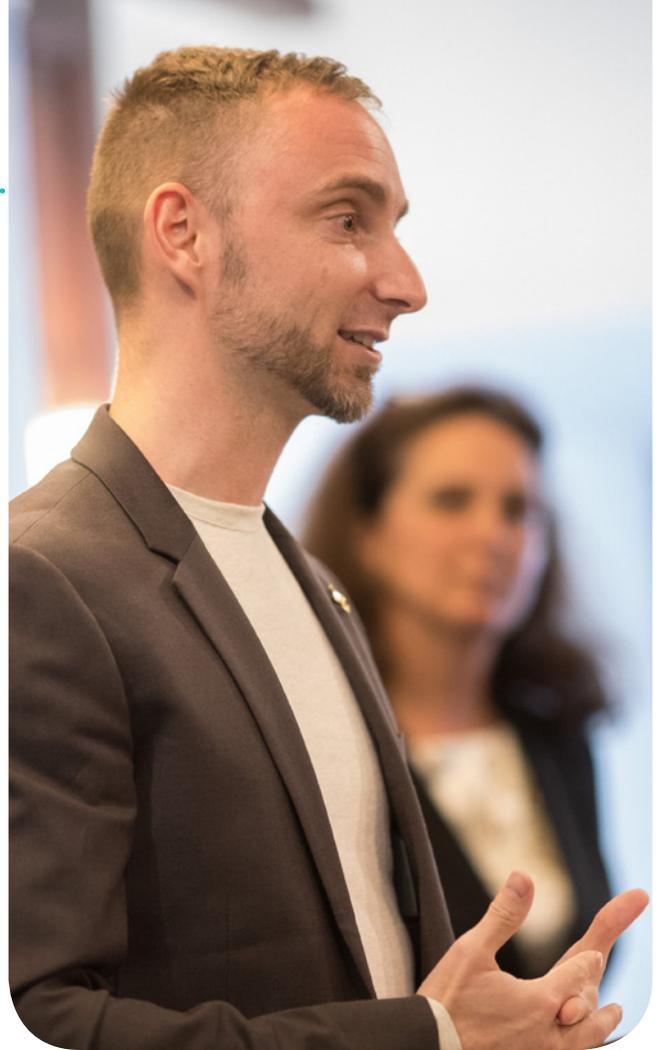
<b>Interventions financières</b>	<b>2018-2019</b>
Financements autorisés (en M\$)	92,5
Valeur déclarée des projets (en M\$) <sup>(2)</sup>	1 177,0
Nombre d'interventions financières	3
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés <sup>(2)</sup>	898

<sup>(1)</sup> Le financement de ces interventions provient du fonds CMH. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.

<sup>(2)</sup> Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

# 5

RÉSULTATS  
2018-2019 LIÉS  
AU PLAN D'ACTION  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE 2016-2020





L'année 2018-2019 est la troisième année de mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD) du Ministère, plan qui contribue à la concrétisation des engagements de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Le Ministère a procédé à une mise à jour de son PADD en mars 2019. Les actions terminées et les cibles atteintes pour chaque indicateur ont été évaluées, et des modifications ont été apportées. Les actions suivantes sont terminées puisque les cibles établies pour les indicateurs concernés ont été atteintes en 2017-2018<sup>69</sup>:

3. Susciter le recours aux stratégies d'innovation ouverte par le Ministère et ses clientèles;
4. Développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation;
6. Aider les entreprises à se démarquer grâce à leurs biens et services écoresponsables;
7. Inciter les entreprises à inscrire leurs activités dans un modèle d'écologie industrielle et favoriser l'émergence de l'économie circulaire au Québec;
9. Accroître la résilience des entreprises en réponse aux effets des changements climatiques.

Par ailleurs, les cibles établies pour les indicateurs suivants ont été atteintes en 2017-2018<sup>69</sup>:

- 5.2. Pourcentage de grappes industrielles et de créneaux d'excellence, soutenus financièrement par le Ministère, ayant réalisé des initiatives visant à aider leur secteur à répondre aux enjeux de développement durable;
- 11.1. Nombre de projets soutenus financièrement par le Ministère visant le développement des filières vertes;
- 12.1. Nombre de missions commerciales et de représentations auprès d'acteurs internationaux, ou provenant des autres provinces canadiennes, ayant contribué à la promotion de l'économie verte et responsable au Québec.

Parmi les modifications apportées, à la suite d'un changement de gouvernance, les indicateurs 1.2 et 1.3 ont été fusionnés et une cible a été établie pour le nouvel indicateur, la cible de l'indicateur 2.1 a été rehaussée, l'indicateur 3.1 a été retiré et la cible établie pour l'indicateur 11.2 a été revue à la baisse. Les détails se trouvent dans les pages qui suivent.

Sur un total de 18 indicateurs, huit correspondent à des cibles atteintes en 2017-2018 et deux à des cibles atteintes en 2018-2019. Le plan d'action a donc un taux de réalisation de 56% en date du 31 mars 2019.

<sup>69</sup> Les actions terminées et les indicateurs dont la cible est atteinte ne feront plus l'objet d'un suivi et d'une reddition de comptes.

## ACTION 1 PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACTIONS STRUCTURANTES DU MINISTÈRE

### ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2

#### Prise en compte des principes de développement durable (PCPDD)

Objectifs gouvernementaux

- 1.2 Renforcer la PCPDD par les ministères et organismes publics
- 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales
- 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
- 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Résultats recherchés : 10, 13, 15, 16, 17, 25, 26, 27

Indicateurs de résultat	Cible 2020	État
1.1 Pourcentage des actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'un exercice de PCPDD selon les exigences de la directive ministérielle	100 %	67 %
1.3 Pourcentage des employés du Ministère ayant suivi un module de formation en ligne sur la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de leur travail <sup>70</sup>	60 %	0 %

Au cours de 2018-2019, le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres 2018-2023 et le Plan d'action pour l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable 2018-2023 ont fait l'objet d'un exercice de PCPDD. Cet exercice a permis de mettre en valeur les retombées positives sociales et économiques des plans et de sensibiliser les employés aux principes du développement durable.

Des efforts ont été consentis pour le perfectionnement des employés. À l'automne 2018, le Ministère a proposé une formation sur l'écoresponsabilité dans les tâches de soutien administratif. Deux ateliers-conférences ont aussi été organisés pour le personnel et les partenaires du Ministère sur des thématiques liées au développement durable, dont un sur la rentabilité du développement durable pour les PME.

Dans l'objectif de partager les bonnes pratiques d'accompagnement-conseil avec les entreprises en matière de développement durable, le Ministère a poursuivi ses activités d'animation au sein de son réseau de répondants régionaux en développement durable.

<sup>70</sup> L'indicateur a été modifié notamment afin d'inclure tout le personnel du Ministère, dont celui d'encadrement (indicateur 1.2 qui a été retiré). Conséquemment, la cible a été revue, passant de 80 % à 60 %.

## ACTION 2 ADOPTER DES PRATIQUES VISANT À RENFORCER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DU MINISTÈRE

### ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1

#### Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable

Objectif gouvernemental

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Résultats recherchés : 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9

Indicateurs de résultat	Cible 2020	État
2.1 Pourcentage de réduction des impressions réalisées dans le cadre de la production de documents à l'interne <sup>72</sup>	10 % <sup>71</sup>	24 %
2.2 Pourcentage d'événements d'envergure organisés ou financés par le Ministère, et tenus au Québec, qui sont écoresponsables	80 %	50 %
2.3 Pourcentage de séjours au Québec, par les employés du Ministère, réalisés dans des établissements hôteliers québécois certifiés écoresponsables	75 %	61 %

Dans le but de réduire sa consommation d'électricité, le Ministère a sollicité la collaboration des employés d'un de ses bureaux de Québec afin qu'ils diminuent la température de leur bureau avant de partir à la fin de chaque journée de travail et qu'ils l'augmentent à leur retour le lendemain matin, durant la période hivernale.

Aussi, les employés sont encouragés à utiliser le transport en commun et les transports actifs afin de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES). Cette année, en moyenne 140 employés de Québec, ou un membre de leur famille, ont participé au programme L'abonne BUS. Par ailleurs, en mars 2019, le Ministère a adhéré à deux programmes d'abonnement au transport collectif pour les employés de la grande région métropolitaine. Au 31 mars 2019, 15 employés de Montréal étaient inscrits à un programme du Réseau de transport métropolitain et 16 étaient inscrits au programme OPUS & Cie offert par la Société de transport de Montréal.

Afin de réduire les effets environnementaux de ses activités, le Ministère a compensé les émissions de plus de 130 tonnes de CO<sub>2</sub> produites par les déplacements en avion lors des missions commerciales et ministérielles grâce à l'achat de crédits carbone.

Enfin, le Ministère a organisé ou financé 16 événements d'envergure, dont 8 répondaient à des critères d'écoresponsabilité.

<sup>71</sup> Pour l'année de référence 2016-2017, le Ministère a dénombré l'impression de 7 478 pages par employé.

<sup>72</sup> La cible a été modifiée, passant de 5 % à 10 %. La cible initiale a été dépassée dès 2017-2018.

.....

## **ACTION 5**

### **AMÉLIORER LA PERFORMANCE GLOBALE DES ENTREPRISES PAR L'ADOPTION DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES ET DE DÉMARCHES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4**

##### **Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises**

Objectifs gouvernementaux

- 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
- 2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
- 5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Résultats recherchés : 21, 23, 24, 28, 45, 46

<b>Indicateur de résultat</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>État</b>
5.1 Nombre d'entreprises ayant été accompagnées pour mettre en place de meilleures pratiques écoresponsables	350	331

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a diffusé sur son site Web quinze cas à succès d'efficacité dans les PME afin d'inspirer d'autres entreprises. Il s'agit d'exemples de mise en place d'initiatives environnementales et sociales pouvant être rentables et créatrices de valeur pour les entreprises.

Dans le cadre du Fonds Écoleader, un appel de propositions visant à mettre en place un réseau d'agents Écoleader dans chacune des régions du Québec, a été réalisé. Le mandat de ces agents est d'orienter les entreprises vers les ressources, les expertises et les programmes de financement disponibles afin de les aider à adopter des pratiques écoresponsables et des technologies propres.

De plus, le Ministère poursuit son accompagnement ou son soutien pour aider les entreprises à mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables. Un total de 167 entreprises en ont bénéficié en 2018-2019.

Conformément au Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020, le Ministère poursuit l'animation de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD) en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les membres de la TACEDD se sont rencontrés une seule fois au cours de 2019-2020.

.....

## **ACTION 8 RECONNAÎTRE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES SERVICES ÉCOLOGIQUES ET PROMOUVOIR LES PRATIQUES D’AFFAIRES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ**

Objectifs gouvernementaux

- 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société
- 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d’aménagement du territoire

Résultats recherchés: 37, 48

<b>Indicateur de résultat</b>	<b>Cible 2020</b>	<b>État</b>
8.1 Nombre d’initiatives financées par le Ministère ayant pour objectif la promotion des services écologiques auprès des industries québécoises et l’adoption de pratiques d’affaires favorables à la biodiversité	2	2

Au cours de l’année 2018-2019, le Ministère a financé la réalisation d’études en vue de développer une connaissance de la valeur économique des services écologiques pour les industries québécoises, notamment en repérant des études de cas sur l’intégration de la valeur de ces services dans les entreprises, au Canada et ailleurs, et en approfondissant des études de cas pertinentes pour le contexte québécois.

Le Ministère a également contribué au lancement du guide Entreprises et biodiversité. Ce dernier incite les entreprises à intégrer la biodiversité dans leur plan d’affaires et en facilite la prise en compte en présentant ses enjeux et les occasions d’affaires qui y sont liées.

.....

## ACTION 10 RENFORCER LA PERFORMANCE DE L'INDUSTRIE DU TRANSPORT PAR L'ÉLECTRIFICATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR

Objectif gouvernemental

- 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

Résultats recherchés : 57, 58, 59, 60

### Indicateur de résultat

	Cible 2020	État
10.1 Nombre de projets soutenus financièrement par le Ministère visant à renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique du secteur <sup>73</sup>	50	68

Afin de développer l'industrie du transport électrique et de répondre aux objectifs du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, le Ministère a financé plusieurs projets structurants. Parmi les réalisations de l'année 2018-2019, se trouvent :

- une aide financière accordée à une entreprise en développement de solutions de recharge de véhicules électriques lui permettant de doubler sa capacité de production, de développer une prochaine génération de produits et de poursuivre sa croissance, notamment sur le marché américain;
- un appui financier à une entreprise d'outillage et de composants d'aluminium pour son projet de construction d'une usine en vue de l'implantation d'une nouvelle ligne de production;
- un appui dans le cadre du Programme Exportation pour dix-huit projets en développement de marché auprès d'entreprises évoluant dans le secteur de l'électrification des transports;
- un financement, grâce aux programmes de recherche et d'innovation, de projets en innovation portant notamment sur de nouveaux composites.

<sup>73</sup> Ce qui inclut l'ensemble des interventions effectuées avec les crédits du secteur recherche du Plan québécois des infrastructures, dont le Ministère est responsable.

## ACTION 11 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DES ENTREPRISES

Objectifs gouvernementaux

- 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique
- 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise
- 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les GES

Résultats recherchés : 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67

Indicateur de résultat	Cible 2020	État
11.2 Nombre d'entreprises s'étant engagées dans une démarche de formation, de maillage ou d'accompagnement pour améliorer leur efficacité énergétique	100/année <sup>74</sup>	95

Le Ministère a maintenu son soutien à un organisme qui offre de l'accompagnement aux entreprises dans le but d'inventorier des projets d'efficacité énergétique, d'améliorer leurs résultats et de réduire leurs émissions de GES. Au total, 95 accompagnements d'entreprises ont été réalisés en 2018-2019.

## ACTION 12 FAIRE RAYONNER L'EXPERTISE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

### ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4

#### Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises

Objectifs gouvernementaux

- 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie
- 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
- 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

Résultats recherchés : 18, 19, 22, 23

Indicateur de résultat	Cible 2020	État
12.2 Nombre d'initiatives internationales de recherche et d'innovation contribuant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	20	11

En 2018-2019, bien que le Ministère ait financé des initiatives internationales de recherche et d'innovation, aucune n'a contribué aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

<sup>74</sup> La cible a été modifiée, passant de 250 à 100. Les résultats 2016-2017 et 2017-2018 sont inférieurs à la cible initiale.

# 6

RÉSULTATS  
2018-2019 LIÉS  
AU PLAN D'ACTION  
EN OCCUPATION  
ET EN VITALITÉ  
DES TERRITOIRES  
2018-2020





La Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires mentionne, dans ses exigences, que chaque MO doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, des résultats obtenus au regard du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020, rendu public par le Ministère en octobre 2018. Après une première année de mise en œuvre, 63 actions sont en cours de réalisation sur 76, soit 83%. Onze actions sont déjà réalisées et deux étaient non amorcées au 31 mars 2019.

### Action générale

Action	État de réalisation
Veiller, par l'entremise de toutes les directions régionales du Ministère, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de plusieurs priorités régionales de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, avec la collaboration des conférences administratives régionales (CAR) ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.	En cours

**1 action en cours dans toutes les régions du Québec**

## Région 1 — Bas-Saint-Laurent

Priorités	Actions	État de réalisation
1 et 6	Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours
4	Mettre en place un volet spécial du Programme Exportation, qui permet de traiter rapidement les demandes des entreprises du secteur des produits du bois portant exclusivement sur les déplacements à l'étranger et visant le développement de leurs marchés hors Québec.	Réalisé
4	Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	En cours
4	Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	En cours
6	Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée
6	Représenter le Ministère à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent et assurer un accompagnement pour la réalisation de projets régionaux.	En cours

**6 actions, dont 4 en cours et 2 réalisées**

## Région 2 — Saguenay—Lac-Saint-Jean

Priorités	Actions	État de réalisation
1 et 3	Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	En cours
1, 3 et 9	Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours
2	Faire la promotion du Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional.	Réalisé
3	Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025.	En cours
5	Poursuivre l'appui financier pour le maintien d'une ressource de coordination afin de soutenir la mobilisation et le déploiement du Plan d'action de la filière de la fourrure nordique.	En cours
6	Poursuivre la diffusion de formations portant sur les meilleures pratiques d'affaires dans la région ou sur l'accompagnement de cohortes d'entreprises.	En cours
7	Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisé
10	Maintenir le soutien financier au développement d'un centre d'essai pour la préqualification de systèmes de drones et l'appui à la mise en place d'un nouveau créneau d'excellence dans le secteur des drones civils et commerciaux.	En cours
11	Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	En cours

**9 actions, dont 2 réalisées et 7 en cours**

### Région 3 — Capitale-Nationale

Priorité	Action	État de réalisation
5	Appuyer le Secrétariat à la Capitale-Nationale pour la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.	Réalisée

#### 1 action réalisée

### Région 4 — Mauricie

Priorités	Actions	État de réalisation
6	Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	En cours
6	Appuyer la mise en place du nouveau créneau d'excellence Conception et fabrication de machines.	En cours
7	Appuyer des projets qui contribuent à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région grâce au Fonds de diversification économique du Centre du Québec et de la Mauricie.	En cours
7	Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	En cours
10	Soutenir les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprises en appuyant le CTEQ.	Non amorcée

#### 5 actions, dont 4 en cours et 1 non amorcée

### Région 5 — Estrie

Priorités	Actions	État de réalisation
2	Appuyer des projets qui contribuent à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région grâce au Fonds de diversification économique de la MRC des Sources et le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic.	En cours
2 et 3	Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours
2	Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	En cours
11	Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	En cours

#### 4 actions en cours

## Région 6 – Montréal

Priorités	Actions	État de réalisation
1	Poursuivre les démarches entreprises avec la Ville de Montréal afin de mettre en œuvre l'entente Réflexe Montréal.	En cours
3	Participer à la mise en œuvre d'un plan économique commun entre le Ministère et la Ville de Montréal.	En cours
3	Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisé
3	Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	En cours
7	Accompagner la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de son projet Parcours innovation PME MTL, axé sur le développement durable, et collaborer à ses initiatives en synergie industrielle et en économie circulaire.	En cours

**5 actions, dont 4 en cours et 1 réalisée**

## Région 7 – Outaouais

Priorités	Actions	État de réalisation
2	Collaborer aux travaux de l'Observatoire du développement de l'Outaouais, créé par l'Université du Québec en Outaouais.	En cours
6	Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	En cours
6	Soutenir financièrement Territoires innovants en économie sociale et solidaire, un organisme de liaison et de transfert en économie sociale.	En cours
7	Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours

**4 actions en cours**

## Région 8 – Abitibi-Témiscamingue

Priorités	Actions	État de réalisation
2	Mettre en place, au cours de l'exercice financier 2018-2019, un appel de projet pour faire valoir les projets de développement des connaissances en hydrométallurgie.	Réalisée
5	Mettre en œuvre l'offre de service du Ministère principalement auprès d'entreprises appartenant aux filières agricole (agrotransformation), forestière et minière.	En cours
5	Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours

**3 actions, dont 2 en cours et 1 réalisée**

## Région 9 — Côte-Nord

Priorités	Actions	État de réalisation
2	Travailler, de concert avec la Société du Plan Nord et des organismes régionaux, à soutenir une proposition visant à améliorer le réseau de télécommunications.	En cours
3	Appuyer les créniaux d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours
3	Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	En cours
3	Traiter les demandes des entreprises de la région souhaitant adhérer au Programme Exportation.	En cours
3	Favoriser la création d'un fonds de diversification économique régional.	En cours
4	Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	En cours
4	Entreprendre, en collaboration avec la Société du Plan Nord, une tournée régionale d'information traitant de l'attribution des contrats publics à l'intention des entreprises.	Réalisée
4	Appuyer financièrement, par le biais de Startup Québec <sup>MD</sup> , le CEVI, qui vise à favoriser le démarrage et le développement d'entreprises innovantes.	En cours
4	Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	En cours
8	Mettre en place des comités interministériels visant à assurer la cohésion entre les ministères et les organismes pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs et la sauvegarde d'entreprises stratégiques.	En cours

**10 actions, dont 9 en cours et 1 réalisée**

## Région 10 — Nord-du-Québec

Priorités	Actions	État de réalisation
4	Mettre en œuvre l'offre de service du Ministère principalement auprès d'entreprises crie et jamésiennes appartenant à la filière du tourisme nordique et à celle du domaine forestier.	En cours
4	Appuyer les créniaux d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours

**2 actions en cours**

## Région 11 — Gaspésie

Priorités	Actions	État de réalisation
3	Appuyer financièrement des centres collégiaux de transfert de technologie.	En cours
5	Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	En cours
5	Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée
7	Appuyer les créniaux d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours

**4 actions, dont 3 en cours et 1 réalisée**

### Région 11 — Îles-de-la-Madeleine

Priorité	Action	État de réalisation
2	Soutenir l'allocation d'un financement gouvernemental additionnel s'ajoutant à celui du programme Québec branché pour la mise à niveau du réseau de câbles sous-marins de fibre optique reliant les Îles-de-la-Madeleine et la Gaspésie.	Non amorcée

**1 action non amorcée**

### Région 12 — Chaudière-Appalaches

Priorités	Actions	État de réalisation
10	Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours
10	Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée
10	Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	En cours

**3 actions, dont 2 en cours et 1 réalisée**

### Région 13 — Laval

Priorités	Actions	État de réalisation
2	Soutenir financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif.	En cours
2	Poursuivre la mise en œuvre de l'Accompagnement-conseil stratégique <sup>MC</sup> , service visant à intervenir auprès d'entreprises qui font face à des difficultés ou à des défis particuliers.	En cours
6	Maintenir la participation du Ministère au Comité des partenaires de Laval, dirigé par la Ville de Laval.	En cours
6	Poursuivre la diffusion de formations portant sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA) auprès des dirigeants et travailleurs stratégiques de Laval.	En cours
6	Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	En cours
7	Soutenir financièrement Territoires innovants en économie sociale et solidaire, un organisme de liaison et de transfert en économie sociale.	En cours
7	Poursuivre la participation au comité de développement du Laboratoire d'innovation sociale de Laval, dirigé par le Pôle d'économie sociale de Laval.	En cours

**7 actions en cours**

## Région 14 – Lanaudière

Priorités	Actions	État de réalisation
1	Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours
1	Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	En cours
3	Soutenir les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprises en appuyant le CTEQ.	En cours
4	Poursuivre la collaboration avec Lanaudière Économique.	En cours

**4 actions en cours**

## Région 15 – Laurentides

Priorités	Actions	État de réalisation
1	Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours
1	Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	En cours

**2 actions en cours**

## Région 16 – Montérégie

Priorités	Actions	État de réalisation
3	Appuyer un pôle d'excellence et les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours
3	Apporter un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX.	En cours
8	Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	En cours

**3 actions en cours**

## Région 17 – Centre-du-Québec

Priorités	Actions	État de réalisation
1	Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD.	En cours
1	Élaborer des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) en concertation avec les intervenants régionaux.	Réalisée

**2 actions, dont 1 en cours et 1 réalisée**





*Économie  
et Innovation*

Québec

